

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE 2026

Mise à jour : données 2025



MARS 2026

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a cursive name.

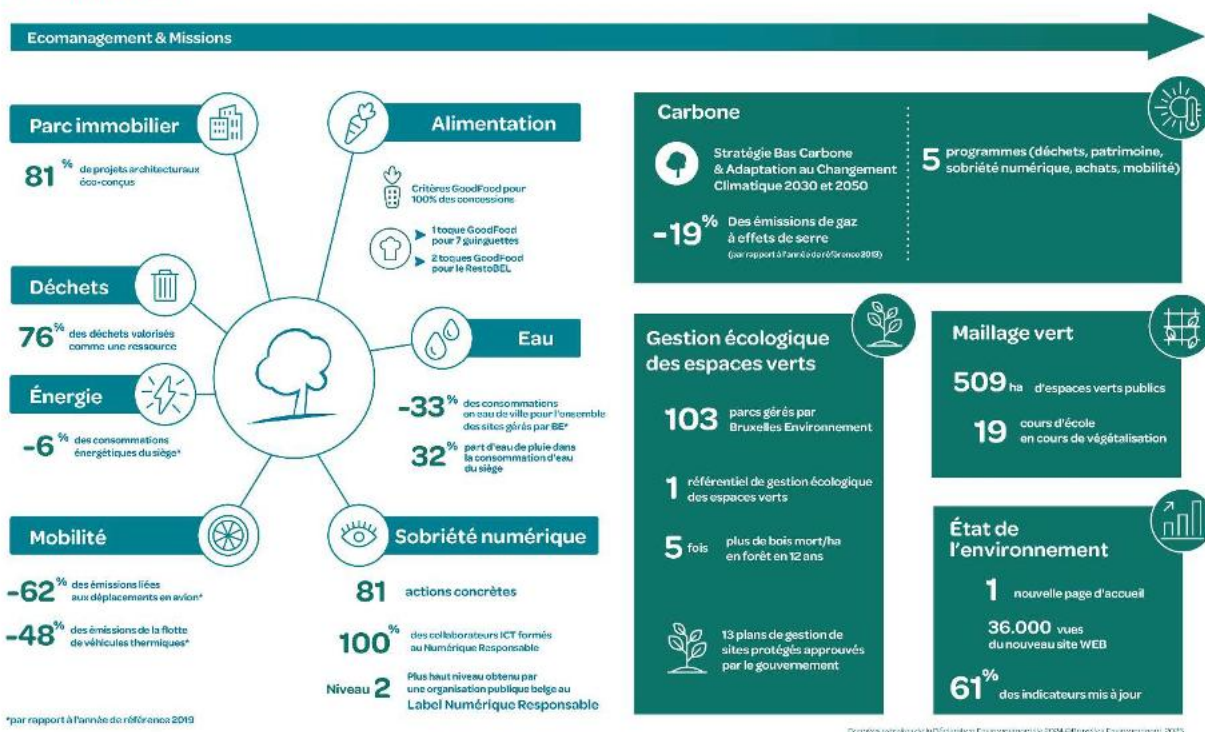
SOMMAIRE

1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL.....	4
2. A PROPOS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?	6
2.1. Nos domaines de compétences	6
2.2. Nos métiers.....	7
2.3. Nos valeurs	7
2.4. Notre organigramme et le fonctionnement.....	7
2.5. Une administration ouverte au public.....	8
3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....	9
3.1. La démarche Plan-Do-Check-Act	9
3.2. Les aspects environnementaux significatifs.....	10
3.3. Champ d'application EMAS	10
3.4. La déclaration de conformité réglementaire et préparation aux situations d'urgence.....	11
4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	12
5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL.....	13
6. LES OBJECTIFS & LES RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX.....	15
6.1. L'éco-gestion de Bruxelles Environnement	15
1. Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone	15
2. Avoir un patrimoine neutre sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes), préservant les ressources.....	19
3. Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone.....	27
4. Renforcer la durabilité des achats	31
5. Optimiser les ressources en informatique et challenger les besoins des utilisateur.trices.....	35
6. En interne, s'orienter vers le zéro déchet, en externe, prévenir et réduire les déchets.....	39
7. Renforcer la politique d'événements durables	42
6.2. Missions de Bruxelles Environnement	44
1. Consolider et déployer le maillage vert.....	44
2. Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes.....	45
3. Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles	46
4. Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes.....	47
5. Renforcer le réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur.....	48
6. Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée.....	49
7. Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés.....	50
8. Rendre compte de l'état de l'environnement	51
7. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION	54



1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL

Les chiffres clés de la Déclaration Environnementale Résultats 2024



L'année 2026 est celle de la clôture du 3^{ème} cycle, qui s'étend de 2024 à 2026 – Résultats 2023-2025. Ce document présente les résultats obtenus en 2025 par le système EMAS¹ de Bruxelles Environnement, lequel évolue depuis 2020 vers une version plus **intégrée au management interne de l'institution**.

Les engagements de Bruxelles Environnement (BE) pris en 2023 concernant la **Stratégie Bas Carbone et l'Adaptation au Changement Climatique**² et les objectifs EMAS se sont alignés afin de maximiser les forces vives vers un même horizon commun. Une série d'objectifs stratégiques ont été sélectionnés afin d'être valorisés et mis en œuvre dans le système EMAS.

Un des objectifs phares de ce cycle est la mise en œuvre de la **Stratégie Bas Carbone et l'Adaptation au Changement Climatique** de BE, approuvée par le Conseil de Direction du 06.10.2023. Des groupes de travail thématiques ont proposé un plan de 166 actions à mettre en œuvre. Afin d'opérationnaliser un plan d'action, un portefeuille de programmes et projets a été élaboré pour sa mise en œuvre aux horizons 2030 et 2050. Dans les prochaines années, il est probable que le système EMAS et ses objectifs stratégiques évoluent encore en fonction des orientations adoptées par cette stratégie.

Le programme environnemental, le plan d'action et le contenu de la déclaration environnementale s'en sont vu adaptés. Les évolutions majeures ont concerné l'ajout de certains objectifs stratégiques en lien avec la SBC & ACC³, et l'intégration des contributions de l'éco-gestion interne reliées aux activités menées sur les différents sites gérés depuis le siège de l'organisation. Bien que cette démarche vise

¹ Eco-Management and Audit Scheme - Système de management environnemental (SME).

² Dans le document, le sigle « SBC & ACC » peut être utilisé pour désigner cette stratégie.

³ Stratégie Bas Carbone et Adaptation Aux changements Climatiques.



une amélioration continue du système et une meilleure intégration du système EMAS dans les processus de notre institution, la compilation des données utiles n'est pas aisée. Les données disponibles pour les nouveaux processus intégrés au système ne permettent pas toujours un rapport sur les performances environnementales de ceux-ci, mais parfois uniquement sur la gestion des activités du processus. Cet aspect est déjà amélioré dans la présente déclaration environnementale et le sera encore davantage à l'avenir.

En 2025, notons les **performances environnementales marquantes** pour notre éco-gestion ainsi que nos missions :

❖ Eco-gestion

- La réduction du Bilan carbone relatif (par ETP) des activités de BE de 6% entre l'année de « référence 2013 »⁴ et l'année 2025.
- La **mobilité** s'améliore encore avec une diminution des émissions de 48% de la flotte de véhicules thermiques ainsi qu'une réduction de 62% des émissions liées aux déplacements en avion entre 2019 et 2025.
- La **consommation énergétique** du siège administratif a légèrement diminué par rapport à celle de l'année 2024, et ce grâce à l'intensification de l'usage de la pompe à chaleur. Des améliorations restent à apporter au niveau de l'usage de la géothermie, notamment en réduisant les besoins en froid pendant les périodes de chaleur saisonnières.
- Aucun dysfonctionnement n'ayant été observé, en particulier au niveau de la station d'épuration, la **consommation en eau** de l'année 2025 a retrouvé un niveau comparable aux années précédentes.
- Le RestoBEL maintient 2 toques au label « **Good Food Resto** ».
- L'élaboration et l'intégration de la note 'conception durable' aux CSC des projets du département Architecture a permis de porter à 82% le nombre de projets comportant au moins 1 clause environnementale dont 1 comporte une demande d'analyse TOTEM.
- L'adoption de la Stratégie et un Plan d'action Numérique Responsable (NR) 2025-2027 avec 5 engagements stratégiques et 90 actions associées.
- Les **déchets** collectés ont été valorisés à 73% par le recyclage ou le réemploi.

Les missions externes vont être enlevées du scope EMAS suite au départ d'un ETP au service éco-pratiques internes dès 2026.

⁴« référence 2013 » correspond à la situation de l'année 2013, mais en comptabilisant les consommations électriques avec un facteur d'émission correspondant à de l'électricité « grise » et pas de l'électricité « verte ». Ce choix méthodologique de référence a pour objectif de représenter l'évolution des émissions de GES sur le temps long (idéalement depuis 1990). Bruxelles Environnement était précurseur avec la approvisionnement d'électricité renouvelable. Cet approvisionnement d'électricité verte ayant été opéré avant le premier Bilan Carbone® de 2013, il a été choisi de considérer une référence fictive correspondant à 2013 avec de l'électricité « classique », afin de représenter l'effort déjà consenti auparavant.



2. A PROPOS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?

Améliorer la qualité de vie au sein de cette magnifique région, verte, créative et multiculturelle qu'est Bruxelles et faciliter sa transition vers une société plus écologique, plus éthique et socialement plus juste : telle est la raison d'être de Bruxelles Environnement depuis plus de 30 ans !

En tant qu'Administration de l'Environnement et de l'Énergie de la Région de Bruxelles-Capitale (code NACE 84.11), Bruxelles Environnement est chargée de concevoir et de mettre en œuvre les politiques régionales dans toutes les matières liées à l'environnement. Chaque jour, ses équipes se mobilisent pour faire de Bruxelles une région plus agréable et plus durable pour toutes celles et tous ceux qui y habitent, y travaillent ou y séjournent.

Notre rapport annuel 2024



2.1. NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Bruxelles Environnement prépare et met en œuvre la politique de la Région de Bruxelles-Capitale dans les domaines liés à l'environnement. En agissant sur tous ces domaines à la fois, Bruxelles Environnement intervient de manière transversale et met en œuvre une vision durable à long terme pour la Région, sur base des orientations définies par la Déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois. Des plans, stratégies et programmes donnent également un cadre d'actions pluriannuel par thème.

		
Protéger les ressources naturelles L'air, l'eau, l'énergie, la Forêt de Soignes et les espaces verts, la nature et la biodiversité, le bien-être animal, les sols.	Gérer le territoire de manière plus écologique Planifier et gérer les déchets-ressources, favoriser l'économie circulaire, encourager la production, la consommation et la construction durables, entretenir les espaces verts, les zones naturelles et les cours d'eau non navigables, réduire les nuisances sonores et l'exposition aux ondes électromagnétiques.	Lutter contre le changement climatique En coordonnant l'action régionale.



2.2. NOS MÉTIERS

Architectes, biologistes, gestionnaires d'espaces verts, paysagistes, juristes, responsables de projets,... Les métiers exercés au sein de Bruxelles Environnement sont très variés et s'organisent autour de 4 pôles.



2.3. NOS VALEURS

Les équipes de Bruxelles Environnement s'engagent à respecter au quotidien les valeurs de l'institution.



2.4. NOTRE ORGANIGRAMME ET LE FONCTIONNEMENT

Bruxelles Environnement est organisé en 8 divisions et 20 sous-divisions thématiques ou transversales. Les collaboratrices et collaborateurs⁵ s'y mobilisent chaque jour pour améliorer l'adaptation de la Région bruxelloise face au changement climatique et accélérer la transition vers une société plus écologique et socialement plus juste.

En 2025, le nombre d'agents employés par Bruxelles Environnement était de 1.275 (797 pour le siège administratif) pour un nombre d'équivalent temps plein de 1171.13 (741,4ETP⁶ pour le siège administratif).

⁵ Pour le seul siège administratif, sur le site de Tour & Taxis, avec 17 632 m² de surface chauffée, il y avait 741,4 ETP (équivalent temps plein) agents administratifs au 31.12.2025 (699 en 2020, 718 en 2021, 748 en 2022, 803 en 2023, 842 en 2024 et 741 en 2025). Le personnel complet de Bruxelles Environnement était alors de 1 275 ETP (1 070 en 2019, 1 090 en 2020, 1 135 en 2021, 1 153 en 2022, 1 239 en 2023 et 1 227 en 2024).

⁶ ETP : équivalent temps plein.





2.5. UNE ADMINISTRATION OUVERTE AU PUBLIC

Le siège de Bruxelles Environnement sur le site de Tour et Taxis est un lieu ouvert au public. Vous pouvez :

- Manger au RestoBEL, un restaurant qui se veut exemplaire et propose des aliments bio, locaux, de saison et des alternatives végétariennes.
- Visiter le BELEXPO, une exposition amusante et didactique sur l'environnement et la ville durable au XXI^e siècle.
- Accéder au centre de documentation.
- Participer à un événement, assister à une conférence ou un colloque organisé sur place.
- Louer un espace pour organiser un événement écoresponsable, de 30 personnes dans une salle à 300 ou 400 personnes dans l'atrium et/ou l'auditorium.



3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Bruxelles Environnement est enregistré depuis 2018 dans le système européen EMAS (*Eco Management and Audit Scheme*) afin de garantir l'exemplarité de son système de management environnemental (SME) par une reconnaissance externe.

Ainsi, Bruxelles Environnement veille à ce que l'environnement soit pris en compte de manière cohérente et intégrée dans ses activités.

Vu l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, la **biodiversité** n'est pas reprise dans l'analyse environnementale ni dans la Déclaration Environnementale, car non-applicable à notre situation.

3.1. LA DÉMARCHE PLAN-DO-CHECK-ACT



PLAN

- Une **analyse environnementale** approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés à nos activités et services. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- Le **registre réglementaire** qui inventorie l'ensemble des exigences légales et autres exigences applicables au bâtiment de son siège administratif, sur le site de Tour & Taxis.
- La définition d'un **programme environnemental** et d'un **plan d'action**.
- Un **système de management environnemental** qui décrit la structure organisationnelle et opérationnelle mise en œuvre pour atteindre nos objectifs environnementaux.

DO

- Des **Référents thématiques** et/ou **Groupes de travail** assurent la mise en œuvre du programme environnemental et du plan d'action de Bruxelles Environnement.

CHECK

- Réalisé par une équipe interne de 6 éco-auditeurs et auditrices, l'**audit environnemental interne** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de Bruxelles Environnement, du système de management et des procédés de protection de l'environnement. Il intègre le suivi d'indicateurs conformes au document de référence sectoriel⁷.

⁷ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#)).



ACT

- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction de Bruxelles Environnement et de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.

ENREGISTREMENT

- Après vérification et validation par un organisme de vérification accrédité du SME et de la déclaration environnementale, **Bruxelles Environnement est enregistré** dans la liste européenne auprès du département *Omgeving* du Gouvernement flamand, conformément à l'accord de coopération du 12 mai 2017⁸.

3.2. LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Le système de management environnemental de Bruxelles Environnement comprend deux parties : les aspects directs (gestion interne) et les aspects indirects (missions). Les aspects directs sont ceux relevant de la gestion interne alors que les aspects indirects sont des missions gérées par Bruxelles Environnement qui sont particulièrement en lien avec notre écomanagement interne.

Un registre des processus a permis d'identifier les aspects environnementaux, les parties intéressées pertinentes ainsi que les thématiques environnementales concernées. Chaque sous-activité de processus est évaluée par 6 critères (fréquence, flux de matière, obligations de conformité, maîtrise, pratiques, risques & opportunités). En fonction des réponses apportées, une cotation est calculée permettant de déterminer si l'aspect environnemental doit être considéré comme significatif. Une non-conformité réglementaire rend automatiquement l'aspect environnemental significatif.

Les activités directes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Usage numérique de nos activités
- Gestion des événements organisés ou accueillis
- Mobilité du personnel
- Achats & distribution de fournitures et services⁹
- Gestion des déchets
- Gestion du patrimoine immobilier
- Gestion des espaces verts

Tout aspect environnemental significatif fait l'objet d'un objectif stratégique puis d'un plan d'action.

3.3. CHAMP D'APPLICATION EMAS

L'ensemble des activités et missions de Bruxelles Environnement menées au sein du siège principal, bâtiment situé sur le site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C à 1000 Bruxelles.

⁸ Moniteur belge du 24 juillet 2018 – NUMAC 2018040417.

⁹ Le papier, le bois et les produits ménagers ne constituent pas des consommations significatives au siège de Tour et Taxis, et les indicateurs correspondants ne figurent donc pas dans la déclaration environnementale de BE.



3.4. LA DECLARATION DE CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Bruxelles Environnement dispose d'un outil de veille réglementaire performant qui permet de traiter toute nouvelle disposition réglementaire applicable aux installations techniques qu'il gère, en vérifiant :

- La pertinence de la disposition à l'égard des installations exploitées
- La conformité des installations concernées par la disposition
- Leur mise en conformité dans le délai imparti par la disposition

Lorsqu'une nouvelle disposition réglementaire en matière d'environnement est publiée au Journal officiel de l'Union européenne ou au Moniteur belge :

- ⇒ L'outil de veille en avertit le gestionnaire dans le mois qui suit sa publication ;
- ⇒ Un statut est défini pour la nouvelle disposition : « informatif », « à vérifier », « non applicable », « non conforme » ou « conforme ». Ceci est opéré dans le mois qui suit la réception de la mise à jour de la veille.
- ⇒ Un responsable est désigné, une description de l'action à mener est mentionnée, un délai de réalisation est fixé et la mention d'un indicateur ou d'une preuve de conformité est insérée dans l'outil.

Outre les contrôles obligatoires, toutes les installations techniques présentes dans le bâtiment font l'objet d'un contrôle effectué deux fois par semaine par l'équipe de maintenance interne et sanctionné par des rapports écrits. Celui-ci liste les éventuelles situations non-conformes et précise le suivi à mettre en œuvre.

Toute non-conformité observée au cours d'une ronde de surveillance ou rapportée par un agent dans la vie quotidienne du bâtiment est notifiée dans un rapport d'incident. Si elle est en lien avec un aspect environnemental, elle fait l'objet d'un enregistrement dans un tableau de suivi, d'une attribution en vue de sa résolution, et d'une clôture au terme de la procédure de traitement.

Toute situation d'urgence est enregistrée dans le tableau de suivi et fait l'objet d'un traitement prioritaire, avec évaluation continue au cours de la résolution du problème urgent suscité par un facteur ou un événement imprévu.

Le siège de Bruxelles Environnement dispose d'un permis d'environnement pour le site de Tour & Taxis. Le permis de base du 25.01.2012 porte la référence de décision 355410.

Les avenants au permis de base sont les décisions :

- 557848 du 10.03.2015 (dossier 559498 – Scission)
- 560220 du 03.05.2016 (dossier 589803 – Modif 1)
- 560220 du 07.12.2016 (dossier 612587 – Modif 2)
- 604194 du 24.10.2018 (dossier 698839 – Modif 3)

La demande de prolongation de ce permis est introduite dans « *MyPermit Environnement* » par le propriétaire. Le dossier de demande de prolongation est terminé, il est en cours de relecture et sera ensuite introduit sur la plateforme « *MyPermit Environnement* ». Il doit être envoyé via la plateforme avant le 21 août 2026.

Nous sommes conformes à la réglementation environnementale applicable, en particulier aux conditions définies dans le permis d'environnement et ses avenants.



4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis sa création en 1989, l'Administration de Bruxelles Environnement veille continuellement à **prévenir les pollutions** et à **protéger l'environnement** au sein de la Région de la Bruxelles-Capitale, afin de préserver la qualité de vie de sa population. Elle assure des missions diversifiées pour protéger les ressources naturelles, gérer le territoire de manière plus écologique et adapter son occupation à l'évolution du climat. L'engagement pour l'environnement est une valeur fondatrice partagée par l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Soucieux de garantir une cohérence entre la gestion de Bruxelles Environnement et les objectifs menés dans le cadre de ses missions, le Conseil de Direction a adopté, dès 1998, une **politique de gestion environnementale** applicable sur les sites occupés par son personnel. Depuis 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement est installé sur le site de Tour et Taxis, dans un **bâtiment éco-conçu**, avec un cadre de travail moderne destiné à réduire l'empreinte écologique de ses activités.

Bruxelles Environnement optimise également sa gestion environnementale grâce à l'adoption d'un système de management environnemental conforme au **règlement européen EMAS**. Cette démarche concerne les **activités à incidence directe** réalisées au sein du siège administratif, ainsi que les **activités à incidence indirecte**, en particulier les missions de :

- consolidation et déploiement du **maillage vert** ;
- généralisation de la gestion écologique des **infrastructures vertes** ;
- déploiement de la stratégie de **gestion durable des bois** et réserves naturelles ;
- mise en oeuvre du **Schéma de structure régional de la Forêt de Soignes** ;
- renforcement du **réseau écologique bruxellois** ;
- gestion du **patrimoine arboré** de façon écologique et raisonnée ;
- **monitoring** et **publication de l'état de l'environnement** ;
- gestion et garantie de la **conservation des espèces et habitats protégés**.

Le processus de gestion environnementale consiste à :

- rendre l'organisation **sobre en carbone** ;
- avoir un **patrimoine neutre** sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes) préservant les ressources ;
- généraliser le transfert modal vers des **solutions bas carbone** ;
- renforcer la **durabilité des achats** ;
- optimiser les **ressources en informatique** et challenger les besoins des utilisatrices ;
- s'orienter vers le **zéro déchet** en interne, **prévenir et réduire les déchets** en externe ;
- renforcer la **politique d'événements durables**.

Pour assurer ce processus de gestion environnementale, Bruxelles Environnement s'engage à :

- **rester conforme** à l'ensemble de la **législation environnementale** applicable à ses activités, ainsi qu'aux éventuelles autres exigences ;
- **prévenir activement les pollutions** de tout type ;
- **investir les moyens humains et budgétaires** nécessaires ;
- **améliorer continuellement les performances environnementales** de ses activités ;
- **organiser des groupes de travail** constitués de représentants et de représentantes des services concernés par les thématiques ;
- **sensibiliser, informer et impliquer le personnel** pour que chacun et chacune contribue à une gestion environnementale optimale ;
- **inciter les fournisseurs et les sous-traitants** à respecter les consignes environnementales et de sécurité ;
- publier chaque année un **rapport de performance environnementale**.

Depuis 2023, Bruxelles Environnement renforce sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en oeuvre à l'horizon 2030 une **stratégie bas carbone** et une **adaptation au changement climatique**.

DATE: 15 mars 2024

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Barbara Doeuf (Authentic ation)	Digitalisé signé de Barbara Doeuf (Signature) Date: 2024.03.15 14:10:48 +02'00'	Kurt Custers (Signature) Date: 2024.03.15 14:10:48 +02'00'	Inge Huyghe (Signature) Date: 2024.03.15 12:29:30 +02'00'	Renaud Tondoux (Signature) Date: 2024.03.15 17:52:52 +02'00'	Digitalisé signé de Renaud Tondoux (Signature) Date: 2024.03.15 17:52:52 +02'00'	Katrien Van den Bruel (Signature)	Digitalisé signé de Katrien Van den Bruel (Signature) Date: 2024.03.15 14:00:00 +02'00'
--	--	--	---	--	---	---	--



5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2030 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Rendre notre organisation sobre en carbone	kg CO ₂ e/ETP	scope 1 : -60 % scope 2 : -90 % par rapport à l'année de référence « ref 2013 »	Ecopratiques internes	Activités à incidence indirecte dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
Avoir un patrimoine neutre sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes), préservant les ressources	% des projets architecturaux incluant des considérations environnementales	80 % des projets architecturaux	Architecture	
	Nombre projets disposant de données de performance en énergie grise (TOTEM ¹⁰)	30% des projets architecturaux	Architecture	
	kgCO ₂ e des consommations énergétiques des bâtiments	-40% pour le parc immobilier -43% pour les bâtiments PLAGE	Ecopratiques internes	Activité à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	kWh d'énergie primaire/m ²	-3% pour T&T	Facility Management	Activité à incidence directe à T&T
	kWh produits par les panneaux solaires du parc immobilier	+50%	Eco-Facility Management	Activité à incidence directe à T&T
	m ³ d'eau de ville consommés m ³ /ETP	-50% pour parc immobilier -30% pour T&T		Activité à incidence directe sur l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone	kgCO ₂ e de la flotte thermique	-50%	Équipements mobiles	Activités à incidence indirecte sur l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	km parcourus par la flotte de véhicules	-20% (année de référence : 2023)		

¹⁰ [Outil d'évaluation des impacts des matériaux](#)



Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2028 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone	kgCO ₂ e des déplacements domicile-travail	-75%	Équipements mobiles	Activités à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	kgCO ₂ e des déplacements en avion	-90%		
	Tonnes de véhicules de la flotte	-15%		
Renforcer la durabilité des achats	Niveau de durabilité « vert » des fiches actions de la stratégie marchés publics durables	100%	Achats Généraux Ecopratiques internes	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis sauf concession guinguette (sites externes)
Renforcer la durabilité de l'alimentation	Obtention du label GoodFood pour les concessions en restauration de BE (restobel et guinguettes)	100%	RestoBEL Evénements territoriaux	
Optimiser les ressources en informatique et challenger les besoins des utilisateur-trices	kgCO ₂ e du parc informatique	-60% (année de référence 2021)	Transformation digitale	
	Nombre d'appareils informatiques / ETP	-30% (année de référence 2021)		
	Age moyen du parc informatique	+25% (année de référence 2021)		
En interne, s'orienter vers le zéro déchet, en externe, prévenir, réduire et trier les déchets	m ³ de déchets à T&T	-60% du volume par flux pour T&T	Ecopratiques	Activité à incidence directe réalisée à Tour & Taxis
	Tonnes	-15% des déchets incinérés des parcs et de la Forêt -50% des déchets verts exportés des parcs	Equipements non raccordés Coordination transversale	Activité à incidence indirecte réalisée dans les parcs et la Forêt
Renforcer notre politique d'événements durables	% respect des critères obligatoires de la check-list eco-event	100%	Service BEL	Activité à incidence directe réalisée à Tour & Taxis



6. LES OBJECTIFS & LES RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX

6.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

1. Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone

Le contexte

Depuis sa création, Bruxelles Environnement a adopté pour son fonctionnement les mêmes principes de gestion environnementale que ceux qu'elle encourage auprès des particuliers et des entreprises de la Région. Mais, face aux enjeux climatiques, Bruxelles Environnement veut aller plus loin en visant la sobriété carbone aux horizons 2030 et 2050. Depuis 2013, le Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement se rapporte à 3 périmètres ou « *scopes* » :

1. Émissions directes liées aux combustibles
2. Émissions indirectes liées à l'énergie
3. Autres émissions indirectes

Après la réalisation de ces Bilans Carbone®¹¹ et d'audits énergétiques de l'ensemble de ses activités¹², Bruxelles Environnement a organisé le lancement officiel de la mise en œuvre de sa Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique aux horizons 2030 et 2050.

Les objectifs environnementaux (cible 2030, année de référence « ref 2013 »)

- Réduire les émissions carbone du scope 1 de 60%
- Réduire les émissions carbone du scope 2 de 90%
- Réduire les émissions carbone du scope 3¹³



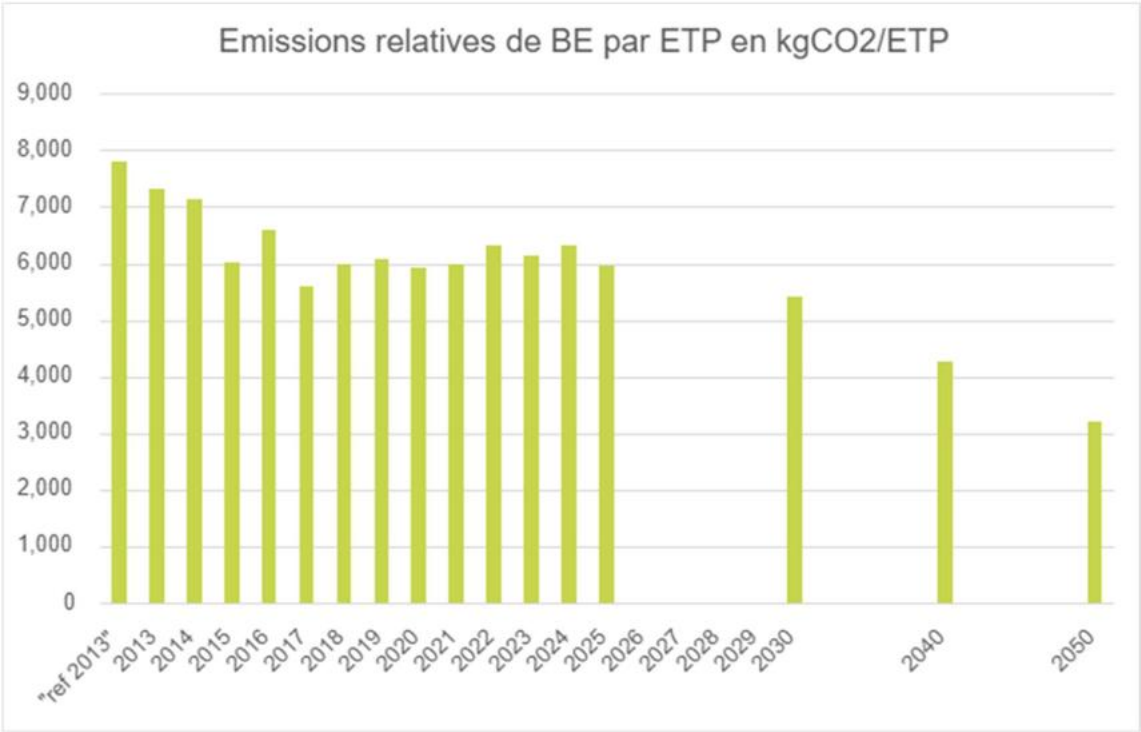
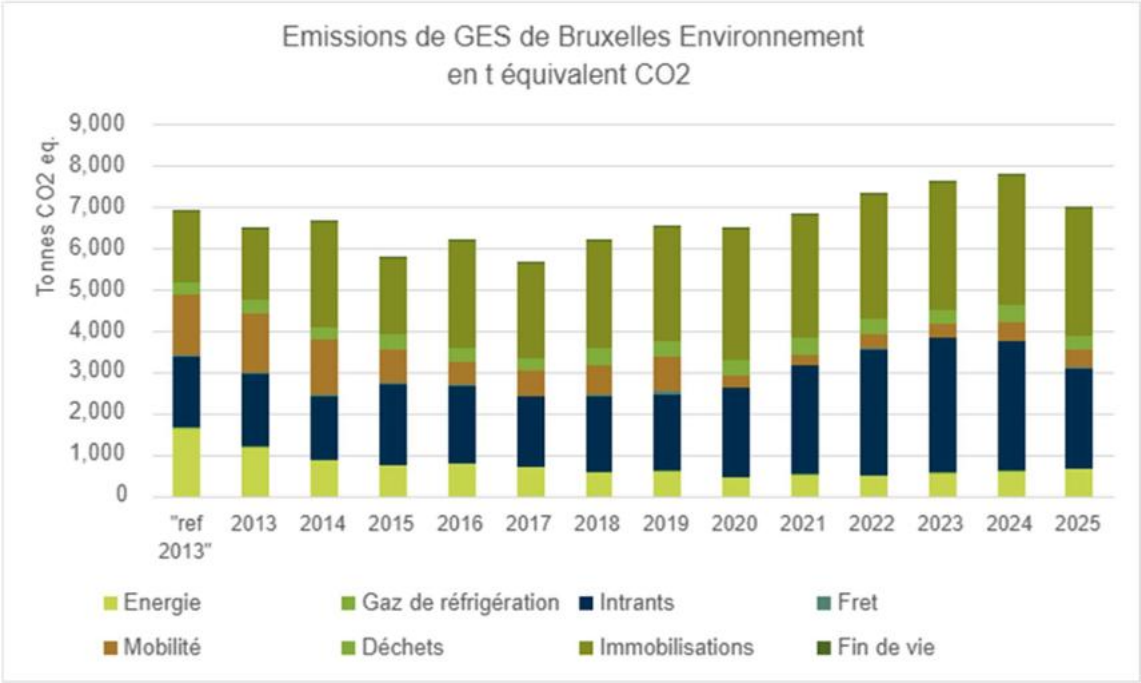
¹¹ Le Bilan Carbone® est un outil développé par l'[ADEME](#) (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'[ABC \(Association pour la transition Bas Carbone\)](#).

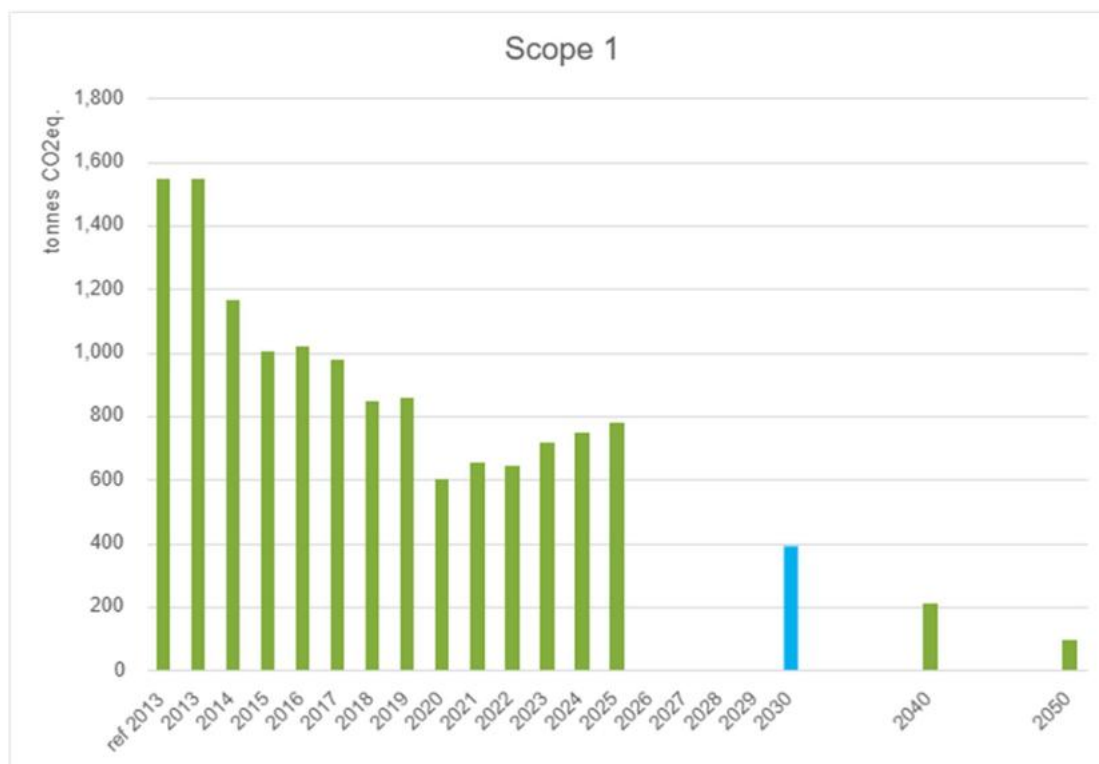
¹² Le périmètre de la réalisation du Bilan Carbone® couvre l'ensemble des activités de Bruxelles Environnement.

¹³ La cible pour le scope 3 n'est actuellement pas fixée, étant donné qu'il n'en existe pas encore au niveau européen, fédéral ou régional. Cette situation pourra évoluer dans le futur.

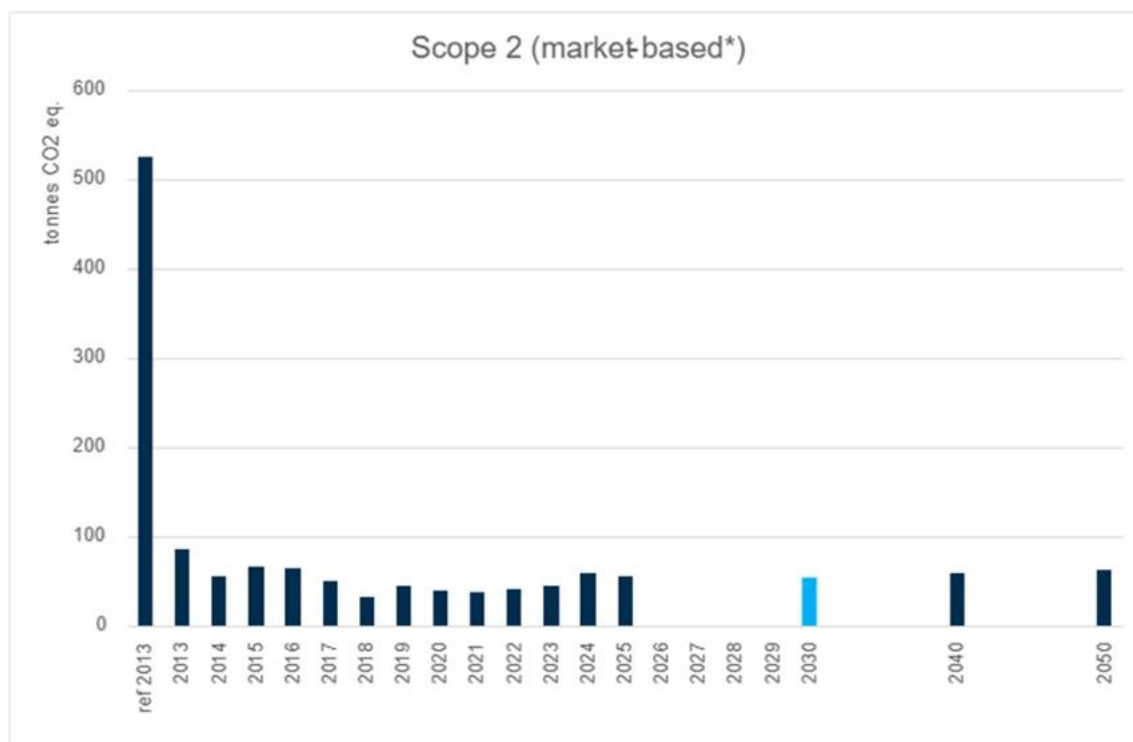


Les chiffres clés:



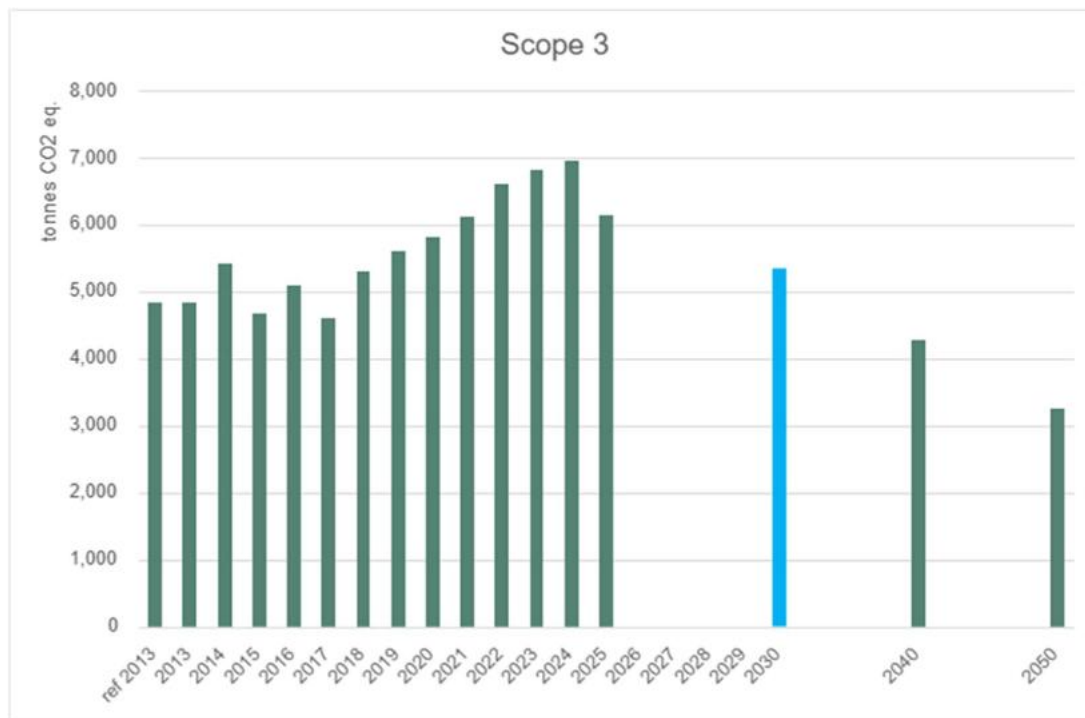


14



¹⁴ ETP et ETP de BE : voir en page 10, « ETP » est défini dans la note de bas de page portant le n°6, et les ETP de BE figurent dans la note de bas de page portant le n°5.





Points positifs

- Les consommations de gaz et d'eau pour le siège social à T&T sont en baisse.
- Déchets : la production des déchets est en diminution pour T&T.
- Flotte de véhicules : émissions de la flotte en diminution.

Points négatifs

- **La consommation de gaz naturel est en hausse pour les sites externes, ça augmente le scope 1 de notre bilan carbone.**
- Achat (intrants) : manque certaines données pour l'année 2025¹⁵(fret routier entrant et brochures), les chiffres de l'année 2024 sont repris comme référence pour ces données.

Les réalisations 2025

- Implémentation du suivi de la Stratégie Bas Carbone dans l'outil de suivi de projet PPM.
- Cadrage et démarrage de la plupart des projets de la Stratégie Bas Carbone.
- Transfert du suivi des indicateurs de la Stratégie Bas Carbone et EMAS au sein des processus métiers.
- Création d'une page web « [Une stratégie bas carbone 2030 & 2050 pour Bruxelles Environnement](#) » à destination du public externe.
- Formation des programmes managers et fournisseurs de données de la Stratégie Bas Carbone aux principes du Bilan Carbone et aux enjeux de la collecte des données.

Les défis 2026

- Communication en interne d'une série de vidéos réalisées sur les 5 programmes, la Stratégie Bas Carbone, le système EMAS et le Label Entreprise Ecodynamique.
- Information et sensibilisation du personnel aux enjeux du Bilan Carbone.
- Mettre en œuvre les projets des 5 programmes dans les délais et avec les budgets définis.

¹⁵ Les données (intrants) des ratios monétaires n'ont pas été consolidées par la comptabilité.



2. Avoir un patrimoine neutre sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes), préservant les ressources

Le contexte

Vaste, en pleine croissance et souvent vétuste, le patrimoine immobilier de Bruxelles Environnement se compose d'environ 190 biens immobiliers construits, représentant une surface totale de près de 40.000 m². Ces biens ont un lien direct ou indirect avec l'exercice des compétences de l'Administration, principalement avec la gestion des espaces verts et de la Forêt. Beaucoup sont situés dans des sites classés et des zones Natura 2000 et sont donc concernés par des législations spécifiques.

Bruxelles Environnement prépare la transition climatique en mettant en œuvre des projets de rénovation ou de nouvelles constructions selon 4 objectifs principaux :

1. Rénovation durable des grands sites techniques et des brigades forestières
2. Collaboration active aux différents programmes et thématiques transversaux développés au sein de l'organisation
3. Stimulation des activités dans les espaces verts via les structures d'accueil
4. Rénovation, restauration et mise en conformité du patrimoine immobilier

Les priorités de rénovation, leur planification et leur budgétisation sont fixés dans un plan pluriannuel.

Le bâtiment du siège administratif de Bruxelles Environnement a été conçu pour être efficace d'un point de vue énergétique, en termes de recyclage des eaux grises et d'utilisation des eaux de pluie. Cet outil performant mais complexe doit être suivi, entretenu et régulé avec soin pour optimiser les résultats. Bruxelles Environnement entend également progresser dans la précision du suivi des consommations d'électricité, de gaz et d'eau.

Adaptation au Changement Climatique

La prise en compte des effets du changement climatique dans l'organisation future de Bruxelles Environnement se joue à plusieurs niveaux :

- Le confort estival des bâtiments : il doit permettre de travailler en période de forte chaleur. Il se prépare pour les bureaux, en assurant une bonne gestion du bâtiment et en offrant la possibilité de télétravail pour les personnes ayant un logement frais et pour le terrain en assurant, lors des rénovations, des bâtiments qui ne surchauffent pas.
- La gestion de l'eau pluviale des bâtiments : elle doit assurer un tamponnement¹⁶ des eaux pluviales pour tous les bâtiments de Bruxelles Environnement, contribuant ainsi à réduire les risques d'inondation, et un stockage de l'eau de pluie pour son usage, contribuant ainsi à réduire la pression sur la demande d'eau potable.
- Les parcs sont les principaux îlots de fraîcheurs de Bruxelles, rafraîchissant les zones minérales aux alentours et servant de lieu de refuge pour les bruxellois en période de forte chaleur.
- La gestion des fortes précipitations est un enjeu majeur pour les parcs bruxellois. Certains parcs sont actuellement contributeurs au ruissellement (par ex. Duden avec ruissellement et coulées de dolomie¹⁷), alors que les parcs devraient minimiser le ruissellement vers la ville, comme par exemple le parc du Craetbos qui assure l'infiltration de toute l'eau tombée sur le parc depuis son réaménagement.
- Les parcs jouent un rôle biologique important et leur sanctuarisation partielle permet d'assurer des habitats de qualité pour la biodiversité. Cette sanctuarisation doit se poursuivre et peut se faire en

¹⁶ Par un tamponnement, on entend que le dimensionnement des dispositifs de rétention/stockage temporaire de l'eau (bassin tampon qui se remplit lors d'épisodes pluvieux importants et s'écoule ensuite à débit contrôlé pour éviter la saturation des égouts pendant les pics pluvieux) devrait être supérieur aux prescriptions régionales.

¹⁷ Matériau naturel constitutif de certains chemins dans les parcs.



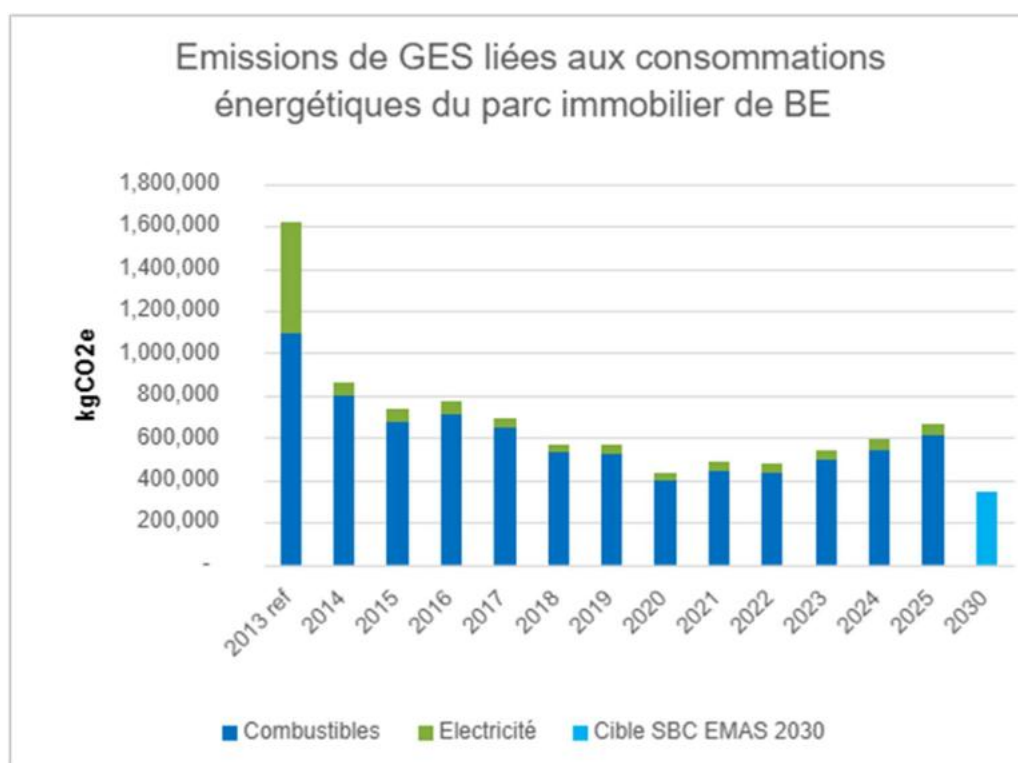
préservant un maximum de fonctionnalités pour les usagers. Le choix des espèces plantées lors de réaménagements doit être adapté au climat futur de Bruxelles.

Les objectifs environnementaux (Cible : 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Réduire de 40% les **émissions directes** des bâtiments
 - Réduire de 43% les consommations des bâtiments PLAGE¹⁸
 - Réduire de 3% les consommations du bâtiment T&T
- ⇒ Augmenter de 50% la **production d'énergie renouvelable sur l'ensemble des sites**
- ⇒ Réduire de 50% les consommations en **eau** du parc immobilier/des sites
 - Réduire de 30% les consommations en eau du bâtiment T&T
- ⇒ Porter à 80% les projets en **architecture incluant des considérations environnementales**
 - 30% des projets ont des données de **performance en énergie grise** (via TOTEM¹⁹)

Chiffres-clés

Réduire de 40 % les émissions directes des bâtiments du parc immobilier de BE



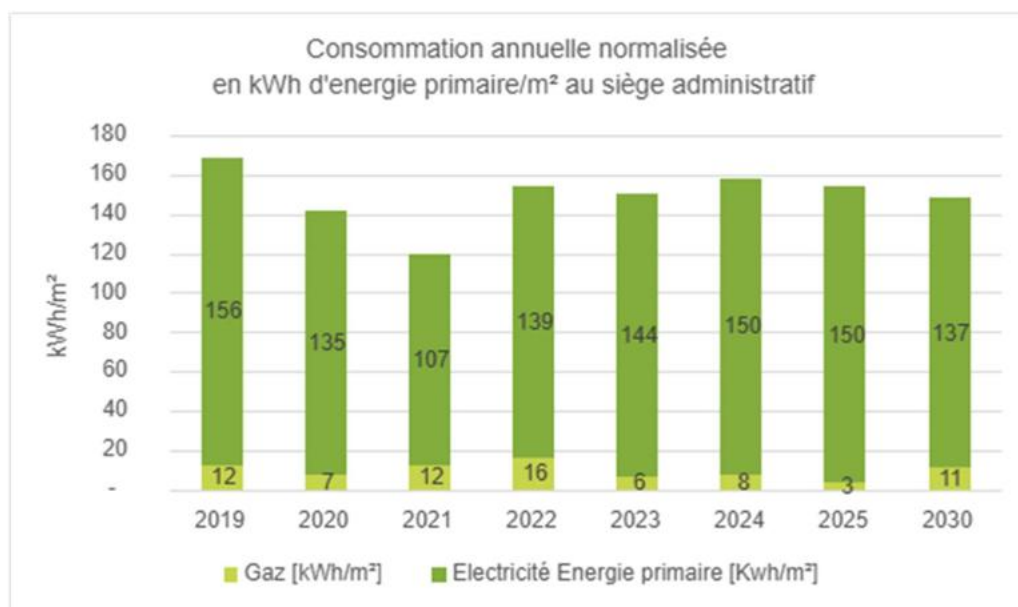
Les émissions de GES liées à la consommation d'énergie du patrimoine de BE ont significativement diminué entre 2013 et 2023. Avec son projet PLAGE, des actions pour diminuer encore de 350 MWh les consommations des principaux bâtiments de BE ont été identifiées. Elles contribueront à la réduction des émissions de ces bâtiments. En 2025, on constate une augmentation des émissions liées aux consommations de combustibles pour les sites externes. Cela est en partie dû au manque de précision de la comptabilité énergétique des sites externes.

¹⁸ BE participe sur base volontaire au PLAGE régional, car il n'atteint pas le seuil des 50 000 m² de bâtiments qui impose un PLAGE ([hyperlien](#)).

¹⁹ TOTEM : voir <https://www.totem-building.be/>.



Réduire de 3% les consommations du bâtiment T&T

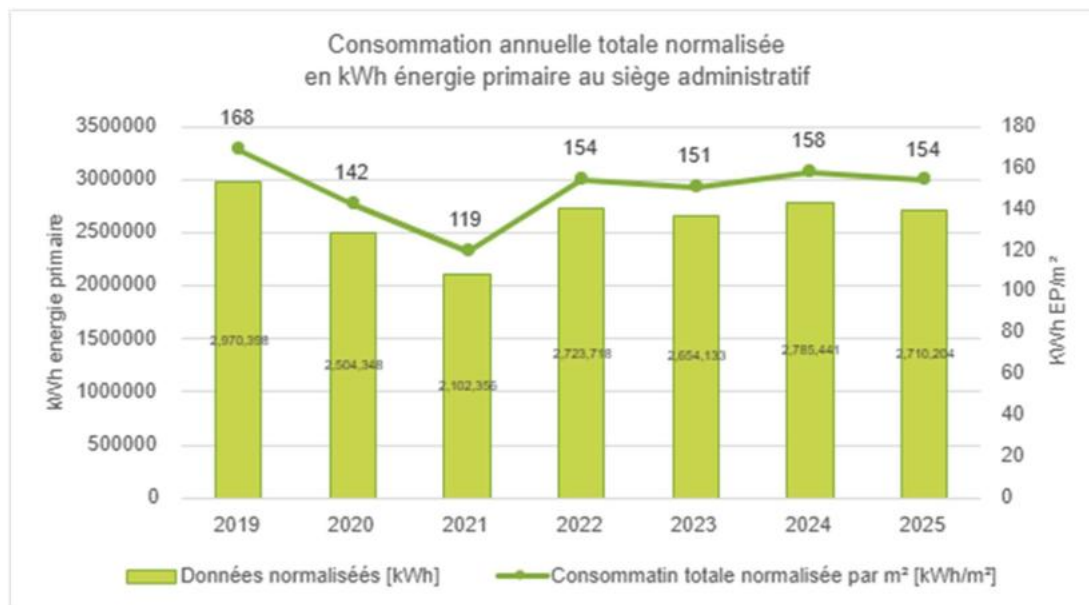


Consommation normalisée²⁰

Conversion en énergie primaire²¹

L'intensification de l'usage de la pompe à chaleur au détriment de la chaudière a permis de continuer à diminuer la consommation de gaz en 2025. Ceci en vue de rétablir l'équilibre entre les demandes en chaud et en froid au niveau de la géothermie.

En revanche, malgré la baisse volontaire des consignes de température, l'intensification de l'usage de la géothermie a provoqué une augmentation de la consommation d'électricité. Toutefois, l'intégralité de l'énergie électrique consommée est verte.

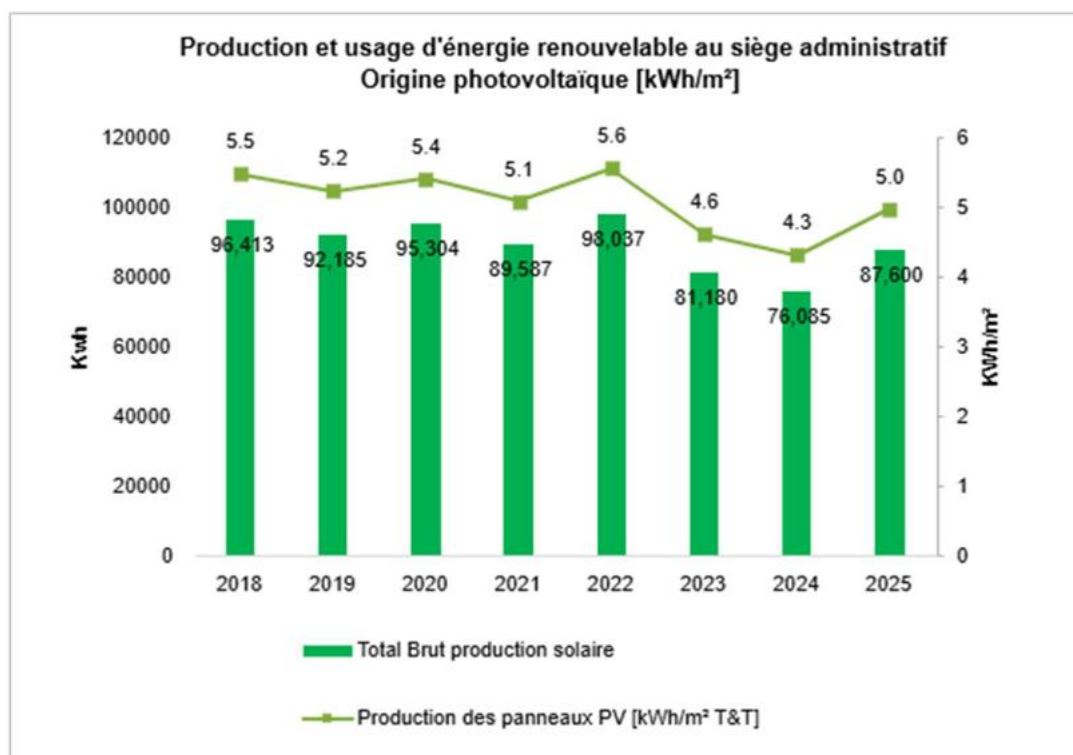


²⁰ Normalisation de la consommation d'énergie primaire pour tenir compte des variations météorologiques : [hyperlien ici](#).

²¹ Le facteur de conversion de la donnée fournie par le fournisseur d'électricité - appliqué pour tenir compte de l'énergie primaire réelle nécessaire pour un kWh d'électricité consommé en Région de Bruxelles-Capitale - est de 2,5.

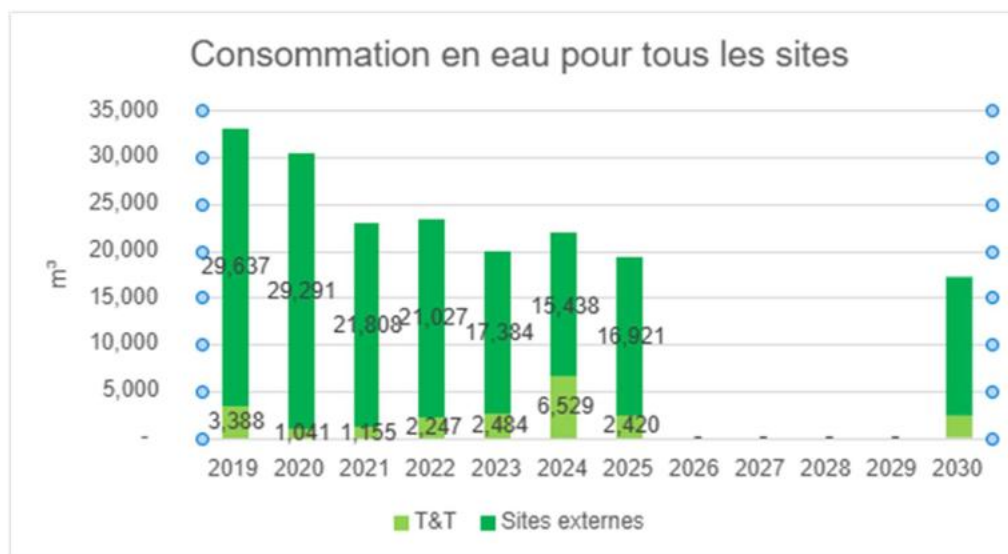


Augmenter de 50% la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble des sites



Contrairement à 2024, qui fut une année record en termes de pluviométrie, l'année 2025 fut particulièrement sèche et ensoleillée. Par ailleurs, un nettoyage des panneaux a été réalisé. En conséquence de ceci, et malgré la baisse de rendement normale, une augmentation significative de la production d'électricité par l'installation photovoltaïque a été mesurée par rapport à l'année 2024, allant même jusqu'à dépasser la valeur théorique.

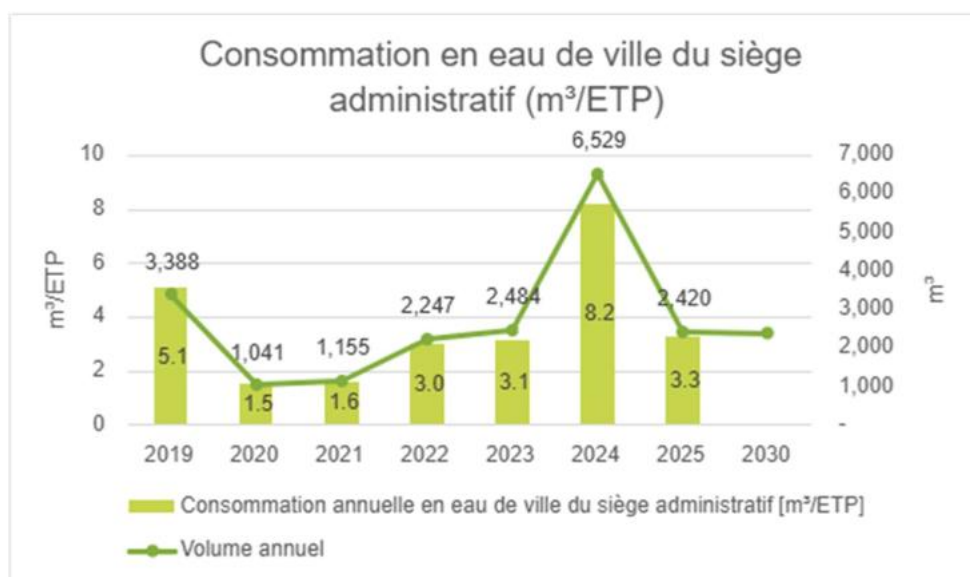
Réduire de 50% les consommations en eau de tous nos sites



La consommation d'eau de ville dans les parcs gérés par Bruxelles Environnement est en grande partie imputable à l'arrosage des plantations, indispensable à certaines périodes de l'année et à la consommation des fontaines dans les espaces verts. La consommation d'eau sur les sites externes peut fluctuer d'année en année car elle dépend de nombreux facteurs d'influence externes, comme les périodes caniculaires, mais encore la consommation d'eau potable via les utilisateurs des fontaines d'eau. Néanmoins, nous constatons une baisse moyenne de la consommation depuis 2020 suite à un suivi rapproché des fontaines ornementales, de jeux et à boire dans les espaces verts.

L'optimisation de la gestion de cette pratique, associée au choix d'espèces mieux adaptées, a déjà permis de réaliser de belles économies. L'année 2024 a été une année particulièrement pluvieuse et a nécessité moins d'arrosage également. La consommation en 2025 a nettement diminué par rapport à 2019 et se stabilise par rapport à 2024.

Réduire de 30% les consommations en eau du bâtiment T&T

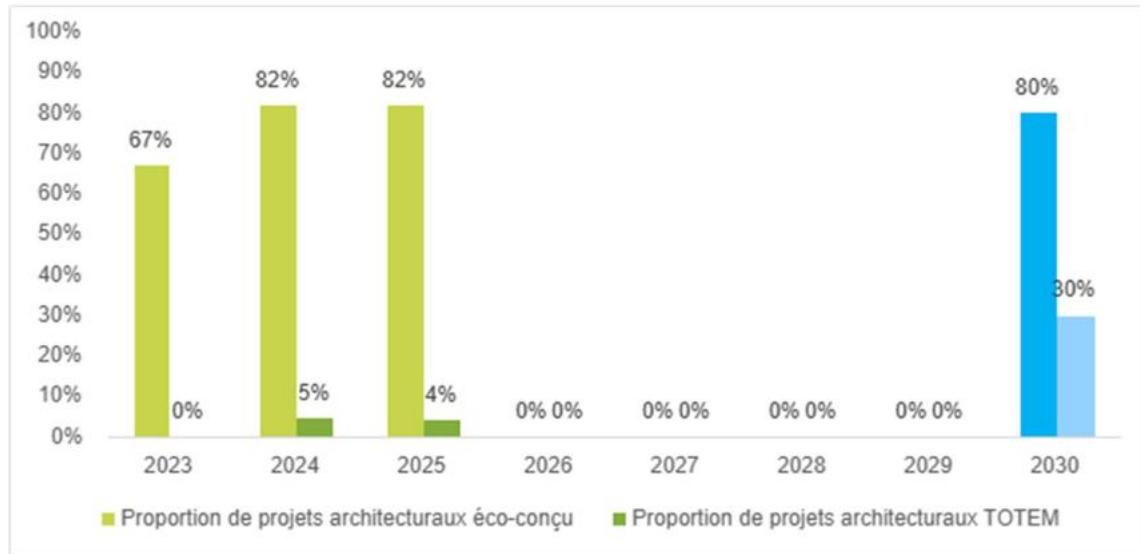


Au cours de l'année 2025, aucune fuite d'eau de ville n'est survenue au niveau de la station d'épuration, ce qui a permis aux valeurs de consommations d'eau de ville de retrouver leur niveau normal. Par ailleurs la mise en place d'un suivi hebdomadaire du fonctionnement de la station d'épuration aurait permis de limiter toute consommation anormale en cas de fuite.

La consommation d'eau de pluie a diminué cette année et cela pour deux raisons identifiées : d'une part, les précipitations ont été beaucoup plus faibles en 2025 qu'en 2024 (1133 mm en 2024 et 620 mm en 2025). D'autre part, lors de l'entretien du bassin d'orage et de la citerne d'eau de pluie, une vidange complète a été effectuée, ce qui a de facto limité la quantité d'eau de pluie disponible à la récupération.



Porter à 80% les projets en architecture incluant des considérations environnementales



En 2025, l'inventaire des projets architecturaux éco-conçus a révélé que 82 % des projets en cours intègrent au moins l'un des piliers de la durabilité suivants :

- Efficacité énergétique : intégration de pompes à chaleur (PAC), panneaux solaires, systèmes biomasse.
- Gestion de l'eau : mise en place de citernes de récupération d'eau de pluie, lagunage ou toitures végétalisées.
- Circularité : utilisation de matériaux de réemploi et conception réversible.
- Analyse d'impact : évaluation de l'énergie grise via les outils TOTEM et GRO²².

Toutefois, ces solutions doivent s'adapter aux contraintes réglementaires (sites classés, zones Natura 2000) et aux exigences techniques des bâtiments, telles que le standard passif. À titre d'exemple, le projet de restructuration du site de la Brigade 2, en lisière de la Forêt de Soignes, est un projet de reconstruction qui fait l'objet d'une étude complète avec l'outil TOTEM.

Cet inventaire, renouvelé annuellement, permettra de suivre l'évolution de nos ambitions environnementales. Pour 2026, l'enjeu sera de concilier la rigueur budgétaire avec le choix des projets qui maintiennent les objectifs de durabilité tout en augmentant les demandes de standards de performance avec l'usage des outils TOTEM et GRO.

Les réalisations 2025

Bâtiments PLAGE

- 12 bâtiments ont été inscrits dans le projet PLAGE "volontaire"

Bâtiment T&T (consommations énergétiques et eau)

- Le projet de mise en place de la plateforme NrClickScan de Sibelga prend du retard dans la finalisation du projet, et ce à la suite d'un changement de plateforme. Toutefois, la plateforme précédente est toujours utilisable et des dispositifs d'alarme de détection de fuite et de consommations anormales ont été implémentés dans cette ancienne plateforme.
- Un projet de monitoring en interne exploitant les données de consommations et de taux d'occupation des locaux a été initié. Le but est d'évaluer le lien potentiel entre l'occupation des locaux et les consommations.
- L'arrêt de la production des TL-5 et TL-8 fin août 2023 a créé une opportunité de mettre en

²² GRO est un outil belge servant à mesurer et augmenter la durabilité des projets de constructions. L'ambition de GRO est de créer des bâtiments habitables et tournés vers l'avenir, avec un engagement fort en faveur de la construction circulaire. Ainsi, au cours du cycle de vie d'un bâtiment - de la construction à l'exploitation, la rénovation et parfois la démolition - chaque phase fait l'objet d'une réflexion et d'une conception ([hyperlien](#))



place un projet qui vise à remplacer les tubes TL par une technologie de type LED. Le chantier a démarré en juin 2025.

- En 2025, la station d'épuration n'a été la source d'aucune consommation anormale. Nous avons mis en place des contrôles réguliers (deux fois par semaine) du fonctionnement de la station d'épuration et de la consommation d'eau de ville destinée aux sanitaires, ainsi que des dispositifs de détection de fuite.
- La sensibilisation du personnel administratif et du personnel de terrain aux économies d'énergie via la participation à la Semaine de l'Energie.

Gestion de l'eau dans les sites externes

- Les 12 sites les plus gros consommateurs d'eau de ville, représentant plus de 50 % de la consommation totale de BE, ont été identifiés, afin d'œuvrer de manière prioritaire sur ces sites pour réduire la consommation, tout en assurant le suivi sur les plus de 100 autres points de consommation.
- Un groupe de travail (GT) composé de représentants des 3 divisions impliquées (Patrimoine, Espaces verts et Autorisations), appelé GTEP (EP pour eaux pluviales) se réunit plusieurs fois par an pour coordonner les efforts en vue d'atteindre l'objectif et de mesurer les indicateurs.

Architecture

- **Site technique forestier Brigade 2** en bordure de Forêt de Soignes : études, projet et obtention du PU et du PE pour la restructuration du site et de ses voies de circulation, construction de nouveaux bâtiments à destination des forestiers. Projet ambitieux en termes de développement durable avec l'étude d'incidence en site Natura 2000, étude acoustique selon les normes BREEAM²³, analyse TOTEM, respect de la biodiversité du site, chaudière à bois utilisant les ressources du site, matériaux durables, matériaux de réemploi, lagunage et traitement des eaux usées. Le chantier est prévu en 2027.
- Construction d'un **pavillon modulaire pour les gardiens de parc** au parc Seny : projet éco-construction en atelier avec pompe à chaleur, microstation avec infiltration, matériaux de réemploi pour les équipements intérieurs et les habillages de façade. Projet en attente d'obtention du permis d'urbanisme.
- **Pavillon Vanaudenhove dans le parc Elisabeth** : début de chantier de rénovation et extension d'un pavillon existant dans le parc Elisabeth en marché conjoint avec la commune de Koekelberg, incluant des critères de matériaux de réemploi (structure bois, briques, carrelages) et de réversibilité afin d'augmenter la capacité d'évolution de l'usage du bâtiment.
- **Bâtiment Ackermans** : rénovation d'un pavillon de type industriel à usage des gardiens de parc et ajout de locaux techniques et sanitaires publics ; gestion des eaux de pluie par rejet direct dans le canal sans passer par les égouts publics.
- Construction neuve d'un local gardiens dans le parc de la Senne avec toitures vertes, matériaux de réemploi et installation d'une PAC.
- Etablissement d'une **fiche de critères minimum en construction durable** : mise en place d'une **stratégie générale** sur les différentes phases d'un projet (marché d'études de conception, rédaction du marché de travaux, exécution du chantier).

Les défis 2026

PLAGE

- Mise en œuvre du programme PLAGE

Bâtiment T&T (conso énergétique et eau)

- Amélioration de la régulation et du suivi de la géothermie.
- Réduction des besoins en froid durant les périodes de forte chaleur.
- Finaliser le projet de monitoring des consommations en lien avec le taux d'occupation des locaux.
- Tester et valider le fonctionnement des dispositifs de détection de fuite.

²³ Méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments développée par le Building Research Establishment (BRE).



- La station d'épuration est fonctionnelle, toutefois elle nécessite un suivi quotidien au niveau de sa régulation. Des modifications doivent être effectuées afin de garantir un fonctionnement automatique fiable.

Gestion de l'eau dans les sites externes

- Définition d'un objectif d'amélioration des indicateurs :
 - m³ d'eau de pluie collectés et utilisés
 - Superficie imperméabilisée avec infiltration à la parcelle
- Placement d'un compteur de passage aux citernes – anciennes ou nouvelles - équipées de pompe

Architecture

- Projet de démolition avec gestion et diminution des déchets : Démolition du Pavillon Parmentier à Woluwe-Saint-Pierre avec objectif de réduction des déchets de chantier (réduire la démolition et l'évacuation de déchets, réemploi sur site, ...) - en cours d'attribution de marché de travaux – chantier 2026
- Projets de rénovation phares et exemplaires : Pavillon Vanaudenhove à Koekelberg (chantier en cours), site technique forestier Brigade 2 à Auderghem (chantier 2027)
- Projet de construction neuve et exemplaire en termes d'éco-construction : construction en atelier d'un pavillon modulaire pour les gardiens au parc Seny avec PAC, gestion des rejets des eaux et matériaux de réemploi. (PU en cours d'instruction)
- Rédaction d'un cahier des charges Etudes intégrant des considérations environnementales d'analyse d'impact pour la restructuration du site technique de Woluwe à Auderghem. Projet réévalué à une plus petite échelle - en cours de rédaction
- Amélioration continue de la note *Conception durable – annexe aux CSC marchés publics de services* à destination des projets d'architecture en collaboration avec le facilitateur Bâtiment durable et le facilitateur Nature.
- Groupe de travail Marchés publics : amélioration continue du *Cahier des charges type pour les marchés publics d'études d'architecture* avec l'ajout d'une clause spécifiant l'utilisation de l'outil TOTEM et le référentiel durabilité GRO ainsi que l'analyse des résultats d'études.



3. Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'une flotte de véhicules, régulièrement renouvelés pour en assurer la qualité et la sécurité. La Région de Bruxelles-Capitale étant une Zone de Basses Émissions - *Low Emission Zone* (LEZ), ce renouvellement passe aussi par la volonté de diminuer significativement les émissions carbone de la flotte.



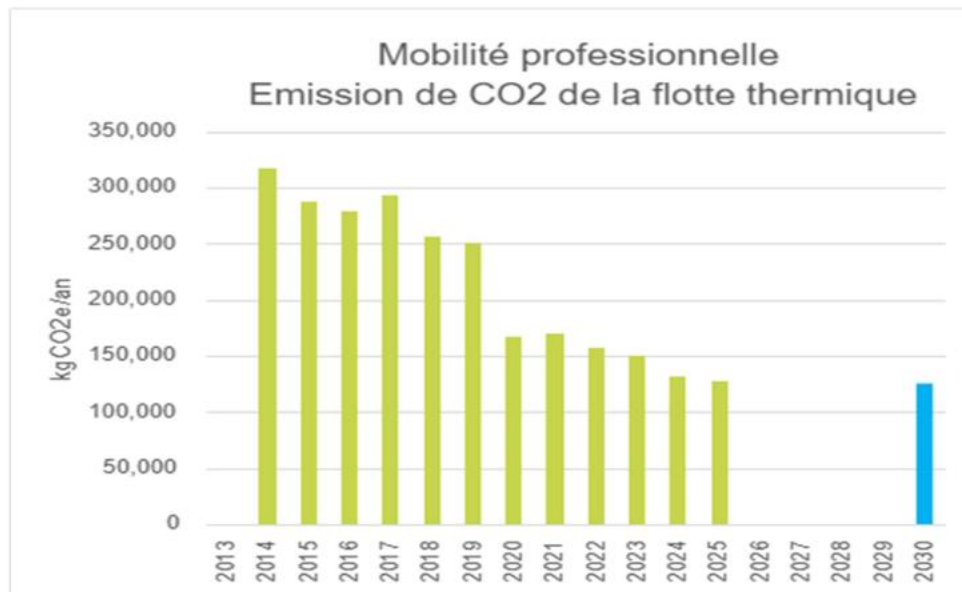
En misant sur un report modal, par l'application du principe STOP, Bruxelles Environnement entend réduire les émissions carbone liées aux déplacements domicile-travail et déplacements professionnels. Depuis plus de 25 ans, Bruxelles Environnement s'est ainsi engagé dans la promotion du vélo (allocation vélo, vaste parking vélos, événements de sensibilisation, vélos à disposition, services de réparation etc.). Chaque membre du personnel dispose également d'un abonnement de transport public gratuit, en fonction du lieu de son domicile.

Les objectifs environnementaux (cible 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Réduire les émissions carbone des **carburants** de la flotte thermique de BE de 50 %
- ⇒ Réduire les **km parcourus** par la flotte de BE de 20%
- ⇒ Réduire les émissions carbone des **déplacements domicile-travail** de 75 %
- ⇒ Réduire les émissions carbone des **déplacements professionnels en avion** de 90%
- ⇒ Réduire le **poids de la flotte** de véhicules (vélos et voitures) de 15%

Les chiffres clés

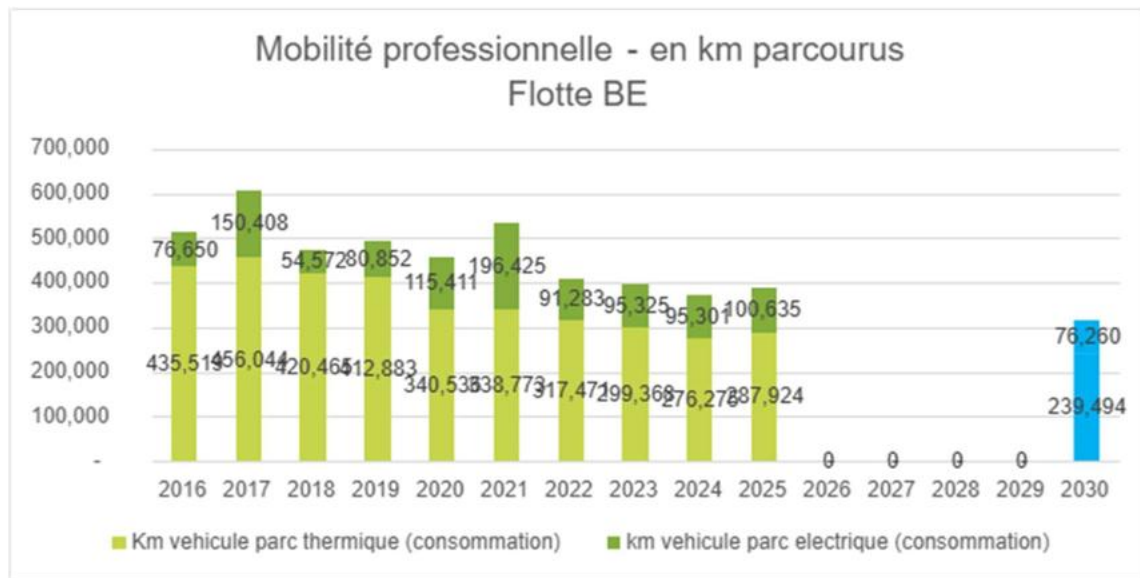
Réduire les émissions carbone des carburants de la flotte thermique de BE de 50 %



Concernant les déplacements professionnels réalisés principalement par les agents de terrain, il est intéressant d'observer que les émissions ont baissé progressivement depuis 2013, d'une part par la réduction du nombre de kilomètres parcourus, et d'autre part (depuis 2019) par l'électrification du parc de véhicules et des habitudes de travail (notamment covid et post-covid, vélo).

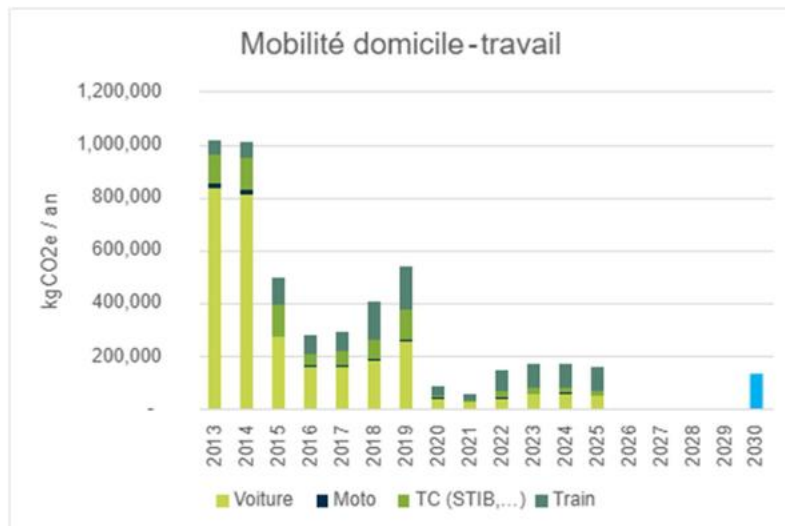


Réduire les km parcourus par la flotte de BE de 20% (année de référence 2023)



Les kilomètres parcourus diminuent d'année en année. Le nombre de km parcourus par les véhicules électriques est en stagnation alors qu'il est en diminution en ce qui concerne les véhicules thermiques. Depuis 2023, la méthode de calcul des kilomètres parcourus par la flotte est beaucoup plus précise grâce à un logiciel de télématique. Les données 2023, 2024, 2025 sont davantage comparables.

Réduire les émissions carbone des déplacements domicile-travail de 75 %



Le déplacement du siège de Bruxelles Environnement en 2014 du Gulledele à Tour & Taxis a fortement réduit les émissions domicile-travail liées aux voitures. L'augmentation du nombre d'employés explique partiellement l'augmentation des émissions entre 2016 et 2019.

En 2020 et 2021, le COVID a fortement changé les habitudes, notamment avec le télétravail, mais aussi une réduction des déplacements en transport en commun. Depuis 2022, une situation post covid se stabilise, avec le télétravail qui a permis de faire diminuer significativement les émissions liées aux trajets domicile-travail en voiture. Depuis 2023, les émissions des déplacements en voiture, en train et en moto ont fait légèrement augmenter les émissions par rapport à 2022. En 2025 nous observons des données en légère baisse.

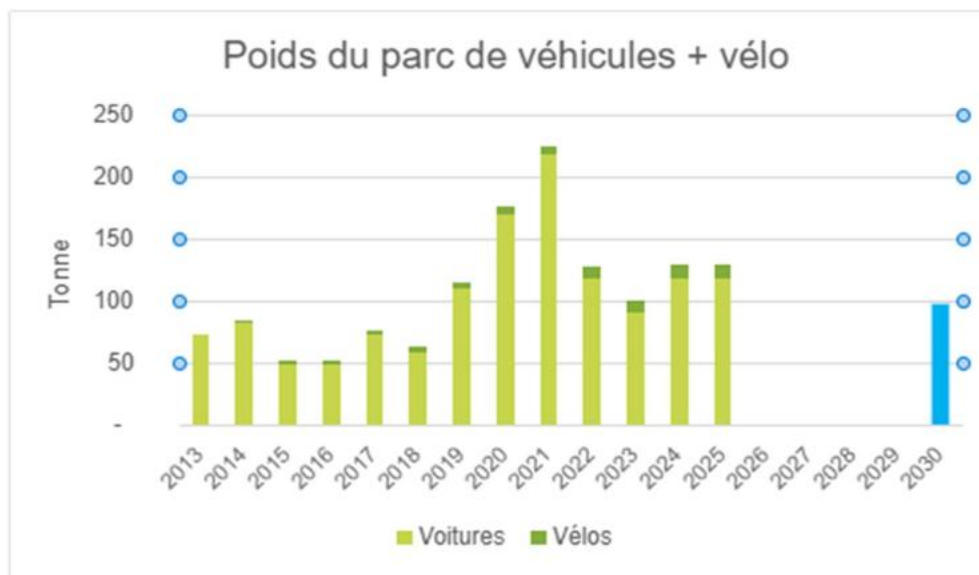


Réduire les émissions carbone des déplacements professionnels en avion de 90%



Les déplacements en avion ont fortement diminué par rapport à 2019, suite au COVID. Cette crise sanitaire a permis de remettre en cause la nécessité de se déplacer systématiquement pour assister aux événements internationaux et de développer de nouvelles manières de les organiser. Néanmoins, l'utilisation de l'avion remonte tout doucement à la suite de la reprise progressive des réunions internationales. Par exemple, en 2023, la COP 28 a eu lieu à Dubaï, ce qui a fortement affecté les émissions de cette année. En 2024, on revient à des émissions liées à nos déplacements en avion qui correspondent aux années 2015 et 2016. En juin 2025 une note en CD a été validée pour imposer des règles plus strictes en matière d'usage de l'avion pour les trajets professionnels (mission à l'étranger). Il faudra monitorer cela pour les prochaines années mais nous pouvons déjà voir une diminution de l'usage de l'avion.

Réduire le poids de la flotte de véhicules (vélos et voitures) de 15%



La flotte de véhicule a augmenté entre 2018 et 2021, d'une part dû à la prise en gestion de nouveaux parcs et des véhicules y afférents, et d'autre part par l'achat de nouveaux véhicules électriques. Concernant les véhicules utilitaires électriques, ceux-ci ont souvent une plus petite capacité (par ex.



charge utile transportable) et le remplacement d'un utilitaire thermique peut donc demander l'achat de deux véhicules électriques, ou la modification des habitudes de travail (plus de trajet, etc.). En 2024, quelques nouveaux achats de véhicules ont fait augmenter le tonnage de la flotte. En 2025 aucune nouvelle acquisition n'a été faite.

Les réalisations 2025

- Organisation de la semaine de la Mobilité (petit déjeuner à T&T et sur les sites du parc Duden et du parc de Laeken), de plus une activité de formation à la réparation de base d'un vélo a été proposée à deux groupes d'agents de Bruxelles Environnement. Cette formation a été donnée par deux collègues interne de BE travaillant aux ateliers mécaniques. Un atelier de nettoyage de vélo a été proposé aux agents qui le souhaitent à l'aide d'un Bike Wash loué pour l'occasion. Pour finir, une projection du Documentaire "les roues de l'avenir" a été faite dans l'auditoire.
- Renouvellement de 9 nouveaux véhicules en leasing 100% électriques : déclassement de 21 anciens véhicules dont 13 leasing et 8 achats.
- Attribution du nouveau marché public de réparation de vélo au nouveau prestataire externe.
- Passage en CD de la note "diminution de vols en avion pour les déplacements professionnels".
- Relance pour un an du marché public de transmission de données télématiques.

Les défis 2026

- Projet d'étude de marché de leasing vélo
- Projet d'acquisition de 3 nouveaux 4X4 essence/hybride et de deux camions en remplacement des Renault Kerax sous réserve des budgets nécessaire et de l'aval de l'inspecteur des finances.
- Projet nouveau marché télématique de véhicule et KeyLess afin d'améliorer le partage des véhicules et d'augmenter leur utilisation.



4. Renforcer la durabilité des achats

Le contexte

20 000 marchés publics sont lancés chaque année en Belgique, pour un montant total de 40 à 50 milliards d'euros, ce qui représente plus de 15 % du PIB. Conscient de son rôle d'exemplarité, Bruxelles Environnement intègre des critères écologiques, circulaires, sociaux et éthiques dans ses marchés. Appliqués à chaque étape de la passation du marché public, ces critères visent à mieux prendre en compte l'environnement et les conditions de travail dans l'attribution d'un marché.

Dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique de Bruxelles Environnement, la thématique des achats est un poste important du scope 3 (émissions indirectes). C'est la raison pour laquelle un accompagnement spécifique du facilitateur Marchés Publics durables a été apporté pendant l'année 2024 afin de développer une stratégie marchés publics durables laquelle permettra de faire diminuer progressivement les émissions carbone liées aux achats.

Pour les achats, la logique suivie sur l'ambition et l'incidence des actions sont les suivantes : dans un premier temps, Bruxelles Environnement doit développer sa capacité à attribuer des marchés à ses fournisseurs sur base des prestations durables qu'ils peuvent proposer. Il faut pour cela que les acteurs économiques soient eux-mêmes capables de fournir des informations fiables sur la durabilité de leurs prestations.

Dans un second temps, il sera alors possible de travailler avec des fournisseurs qui eux-mêmes sont engagés à s'aligner avec les ambitions de l'Europe de diminuer de 90% les GES d'ici 2050. Au vu de l'état actuel du marché, il est déraisonnable d'estimer pouvoir obtenir des réductions significatives avant 2040, et ensuite, l'ambition dépend fortement des capacités des acteurs du marché à offrir des biens et services décarbonés d'ici 2050.

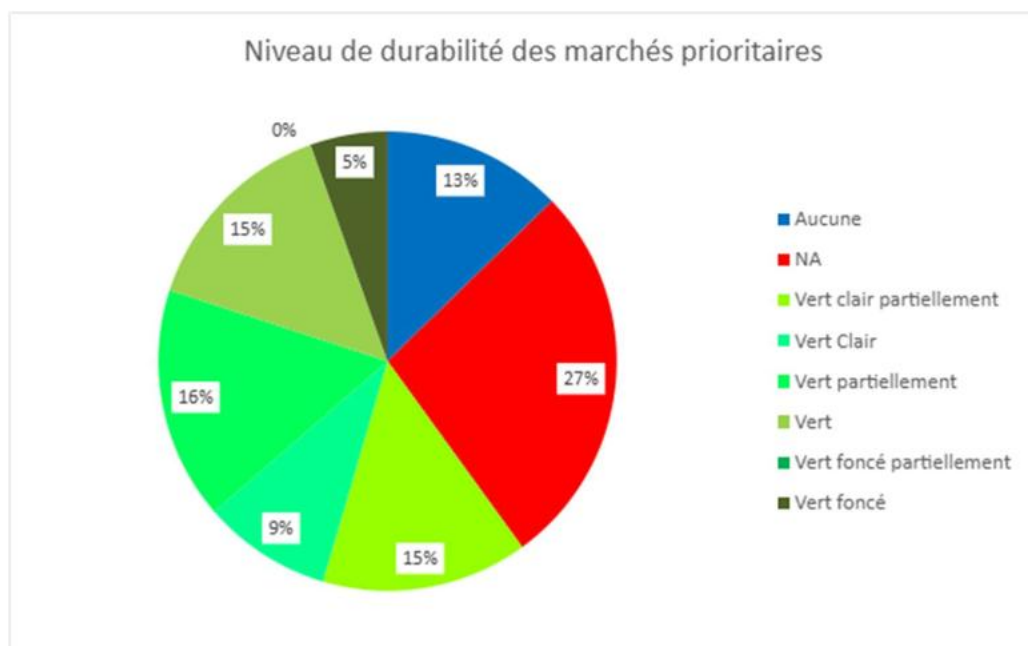
Les objectifs environnementaux (cible 2030, année référence 2019)

- ⇒ Atteindre 100% des marchés publics cibles contenant des clauses durables avec un niveau de durabilité « vert »
- ⇒ Maintenir le label Good Food des concessions de Bruxelles Environnement



Les chiffres clés

Atteindre 100% des marchés publics cibles²⁴ contenant des clauses du niveau de durabilité « vert »²⁵

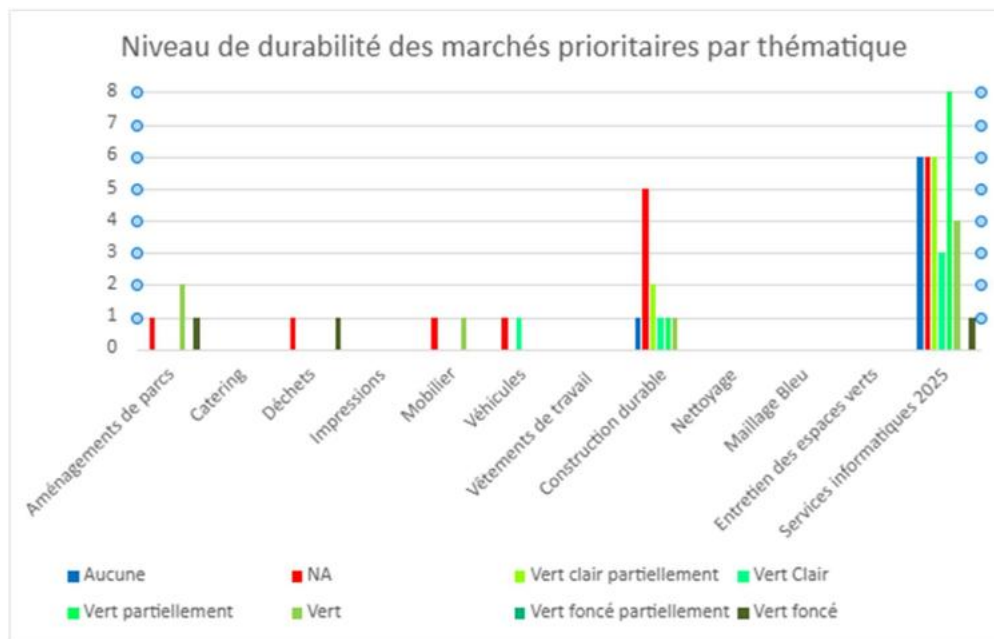


²⁴ Les marchés publics cibles sont les suivants : Services informatiques, Catering et concessions alimentaires, Construction & Entretien, Aménagement de sites, Véhicules, Nettoyage des locaux, Impression, Vêtements de travail, Mobilier, Matériel de bureau et papier, Agence de voyage, Elimination des déchets, Entretien des espaces verts, entretien et assainissement de l'eau et les achats de plantes extérieures.

²⁵ Selon le contenu des fiches actions de chaque marché public cible.

- Aucune : pas d'exigence de durabilité
- NA : non applicable
- Vert clair partiellement : ne contient pas toutes les exigences du niveau de durabilité exigé en 2024
- Vert clair : niveau de durabilité exigés en 2024
- Vert partiellement : ne contient pas toutes les exigences du niveau de durabilité exigées pour la catégorie Vert
- Vert : niveau de durabilité dans les prochains cahiers de charges
- Vert foncé : niveau de durabilité bonus dans les prochains cahiers des charges mais facultatifs





Grâce à l'accompagnement du facilitateur marchés publics durables, nous avons pu établir une stratégie marchés publics durables grâce à laquelle un niveau d'exigence de durabilité a pu être défini pour chaque type de marché public défini comme prioritaire. Ces niveaux de durabilité sont définis dans des « fiches actions » par thématique. L'analyse des cahiers de charges des thématiques prioritaires a pu démontrer qu'il sera nécessaire en 2025 et suivants de rattraper les niveaux de durabilité que nous avons déterminé en 2024.

L'objectif de la Stratégie Marché Public Durable est d'avoir des critères dans tous les marchés prioritaires, des critères types ont même été écrits par catégorie de marché avec différents niveaux (vert clair/vert moyen/vert foncé).

Par rapport à 2024, 34% des marchés cibles attribués en 2024 n'avaient aucun critère. Via les enquêtes²⁶, on constate qu'en 2025, 13% n'en ont aucun mais que 27% considèrent que ces critères ne sont pas applicables à ce marché. Parfois les critères sont trop "génériques" ou difficilement transposables dans tous les marchés, on va devoir se pencher sur ces marchés à l'avenir. En 2024, 66% des marchés attribués cette année-là avaient au moins un critère durable.

En 2025, 60% des marchés attribués avaient au moins un critère, mais grâce aux différents niveaux de critères (vert moyen et foncé), ceux qui en avaient déjà sont parfois passés à un autre niveau d'ambition vers "vert moyen". Cette stratégie permet donc désormais de concrètement élever le niveau d'ambition des critères et de ne pas rester sur des critères durables anciens ou obsolètes par rapport à la réalité du marché. On voit que les services informatiques ont commencé à mettre plus de critères, c'est ceux qui en avaient le moins en 2024.

Maintenir le label Good Food des concessions de Bruxelles Environnement

- 6 guinguettes ont 2 toques au [label Good Food](#)²⁷
- Le RestoBEL a 2 toques au label Resto. En 2026, il est prévu de passer au label Cantine.
 - Mise en **évidence des légumes de saison**
 - Offre de fruits de saison frais
 - Proposition d'une alternative entièrement végétarienne
 - Mesure du gaspillage alimentaire

²⁶ Ces chiffres sont basés sur les répondants à l'enquête (taux de réponse 87,1%) et la méthodologie pour calculer d'une année à l'autre a légèrement évolué vu l'apparition des nouvelles catégories.

²⁷ [GoodFood](#)



- Utilisation de minimum 5 produits bio

Les réalisations 2025

- Développement d'une Stratégie Marchés Publics Durables

En 2025, le département des Achats Durables a identifié plusieurs catégories de marchés publics dans lesquelles les besoins pouvaient être supprimés, mutualisés ou rationalisés. À la date de mars 2026, plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en œuvre :

- **Machines horticoles** : création d'un tableau de bord reflétant la situation actuelle du parc afin de faciliter l'accès à l'information et encourager le partage du matériel ; désignation de validateurs pour les demandes d'acquisition (phase 1).
- **Véhicules** : mise en place de réunions mensuelles de coordination entre les services Achats et Mobilité afin de prioriser les marchés, d'identifier des solutions pour réduire le nombre de véhicules et de favoriser leur mutualisation.
- **Vêtements** : récupération des vêtements des travailleurs saisonniers (économie estimée entre 700 et 1.200 euros par saisonnier) et suppression des polos à manches longues (économie d'environ 7.500 euros par an).
- **Fournitures de bureau** : suppression d'environ 75 articles de la base de données Ultimo, principalement des articles similaires, peu utilisés ou jugés peu pertinents.
- **Téléphonie** : suppression de 385 lignes fixes pour des agents disposant déjà d'un téléphone mobile de service.
- **Mobilité** : participation des Achats au Green Deal Logistique et accompagnement dans l'élaboration d'un « Plan de livraison d'entreprise » visant à décarboner le transport de marchandises. »

De plus, les Achats ont également continué d'organiser **deux centrales d'achats durables** au bénéfice de toutes les administrations bruxelloises : les fournitures écologiques de bureau ainsi que le leasing de véhicules électriques. À travers ces centrales, nous concrétisons notre rôle d'exemplarité et facilitons l'accès à ces marchés publics pour un plus grand nombre d'acteurs, contribuant ainsi à construire une Région bruxelloise plus durable.

Les défis 2026

De manière globale, pour tous les gestionnaires de marchés :

- Inciter les gestionnaires de marchés à se former aux marchés durables
- Coordonner la mise en œuvre des exigences de durabilité des fiches actions
- Adapter la procédure marchés publics selon le niveau de durabilité des fiches actions des marchés prioritaires

En 2026, plusieurs défis attendent le service des Achats :

- **Machines horticoles** : mise en œuvre de la phase 2 du projet, comprenant l'analyse critique des demandes d'équipement par les validateurs désignés ainsi que la mise en place d'un workflow digital de validation. L'objectif est également de définir une cible de réduction des acquisitions et d'encourager davantage le partage du matériel.
- **Équipements de protection individuelle** : en concertation avec le SIPPT et les métiers, définir des objectifs visant à supprimer les articles similaires et à ajuster certaines quantités mises en dotation.
- **Fournitures de bureau** : poursuivre la rationalisation des articles, avec la suppression progressive d'environ 60 références de petites fournitures (jusqu'à épuisement des stocks) et l'analyse d'autres matériels en fonction du gain financier et du niveau de satisfaction des utilisateurs.
- **Indicateurs de performance environnementale** : affiner le Bilan Carbone® dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone, notamment en estimant les émissions de CO₂ équivalent liées à l'acquisition de matériel par les Achats dans la part totale des intrants matériels.



5. Optimiser les ressources en informatique et challenger les besoins des utilisateur.trices

Le contexte

Au niveau mondial, le secteur numérique représente déjà 3,4% des émissions de gaz à effet de serre, soit une augmentation de 1,9% entre 2019 et 2023²⁸. En 2023, on dénombre 30,5 milliards d'équipements utilisés pour 5,35 milliards d'internautes, soit près de 6 équipements par internaute²⁹.

Pour faire face à cette croissance exponentielle de l'incidence environnementale de la digitalisation, Bruxelles Environnement s'inscrit dans une démarche de sobriété numérique. Ces dernières années, le sujet a pris une place à part entière dans les politiques environnementales de BE, telles que EMAS et la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique, ainsi qu'au sein des activités de la Sous-Division Numérique Responsable.

Une volonté d'amélioration continue est bien présente, comme le démontre l'obtention du plus haut niveau (niveau 2) du Label Numérique Responsable lors de l'audit de septembre 2025. Beaucoup de décisions relèvent du bon sens et, par conséquent, réduisent ou modèrent l'incidence de nos services numériques. A cette fin, une collaboration forte a été créée avec notre partenaire informatique Paradigm³⁰, via l'initiative régionale Numérique Responsable, ainsi qu'avec l'Institut Belge du Numérique Responsable³¹ qui met de nombreux outils de mesure et de suivi, des bonnes pratiques... à disposition (ex. WeNR, label NR...).

Au-delà du périmètre interne, Bruxelles Environnement joue également un rôle proactif sur le sujet au sein de la Région Bruxelles-Capitale (ex. intégration de mesures Numérique Responsable dans la stratégie Shifting Economy, le plan Air-Climat-Energie...).

Les connaissances et références liées à l'incidence environnementale du numérique sont en plein essor et l'équipe en charge souhaite être davantage capable de quantifier l'incidence de BE. Il en résulte que nos objectifs et méthodes de calcul sont voués à évoluer d'ici 2030-2050.

Les objectifs environnementaux (Cible 2030, année de référence 2021)

- ⇒ Réduire les émissions carbone du parc informatique de 60%
- ⇒ Réduire le nombre d'appareils informatiques par personne de 30 %
- ⇒ Augmenter l'âge moyen du parc (ordinateurs, écrans, imprimantes, TV, GSM/smartphones) de 25 %

²⁸ [Impacts environnementaux du numérique dans le monde- Troisième édition, 2025, Association Green IT](#)

²⁹ Idem supra

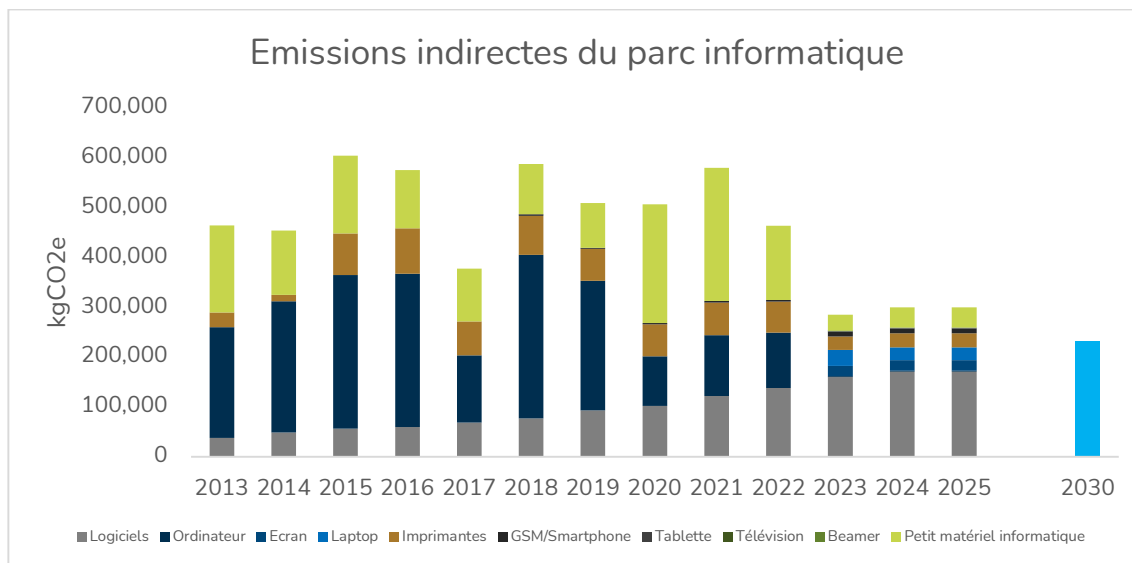
³⁰ Paradigm Brussels : anciennement le Centre Informatique pour la Région Bruxelloise ou C.I.R.B.

³¹ ISIT-Belgique : Institute for Sustainable IT – Belgium : [hyperlien ISIT-BE](#)



Les chiffres clés

Réduire les émissions carbone du matériel et des services informatiques de 60%



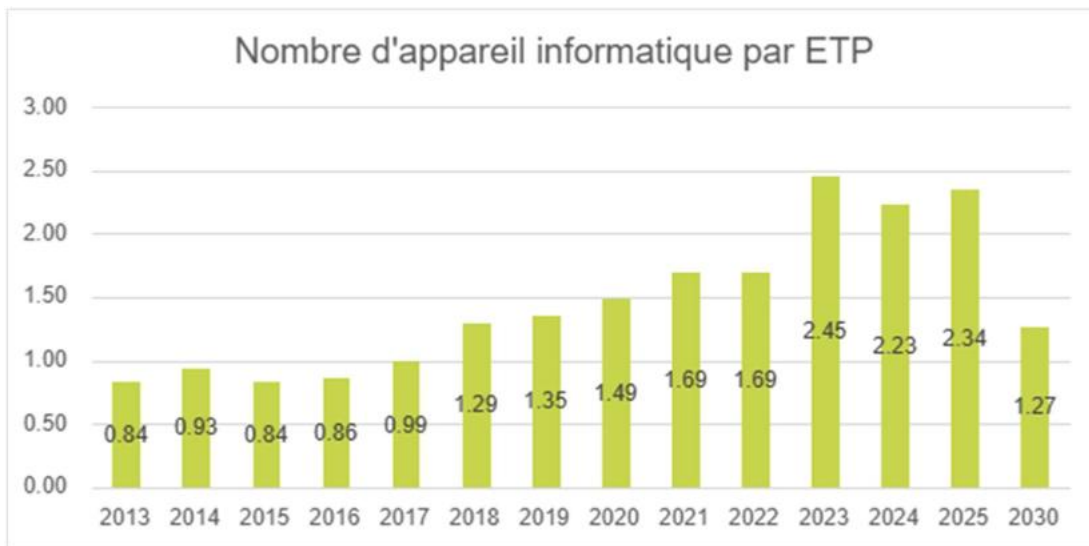
Les émissions liées à l'informatique concernent les immobilisations du parc informatique (ordinateurs, écrans, télévisions, imprimantes, /smartphones etc.), les achats annuels en petit matériel informatique et bureautique (souris, clavier, etc.), mais également les dépenses en logiciels.

Ces émissions représentent 300t de CO₂ (en 2024) soit 3,9% du Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement. Malgré une fluctuation des émissions d'année en année, celles-ci ont drastiquement diminué en 2023 en raison d'une révision des facteurs d'émissions du matériel informatique.

En 2024 et 2025, nous avons pu constater une légère augmentation des émissions en raison d'un grossissement du parc informatique lié à l'attribution de laptop aux chefs de secteurs, au remplacement des beamers par des télévisions, l'achat de tablettes pour les inspecteurs et la prise en main de 3 nouveaux parcs engendrant de nouveaux postes de travail.



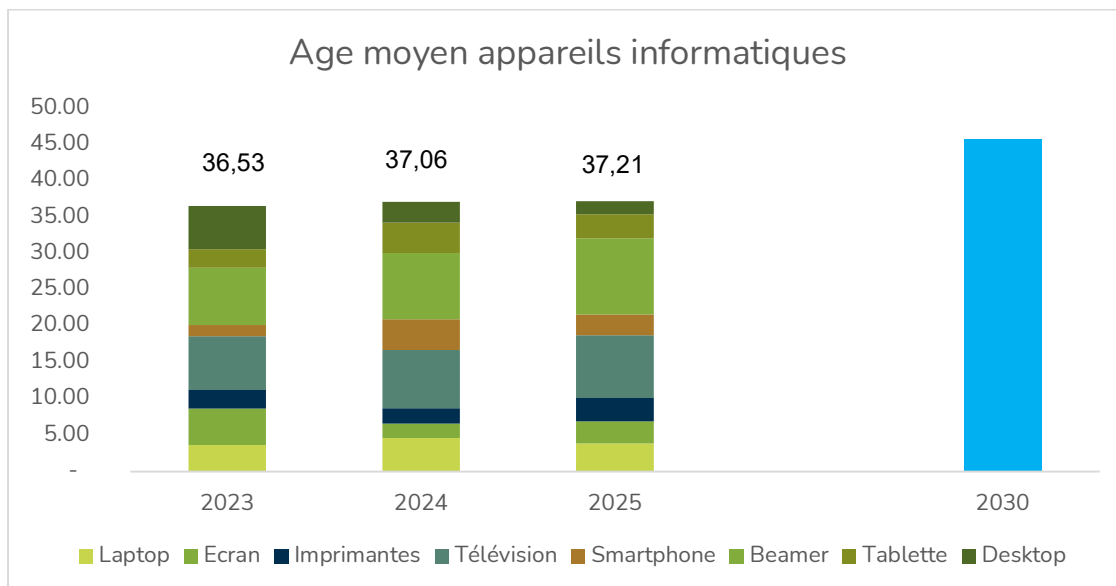
Réduire le nombre d'appareils informatique par personne de 30 % (année de référence 2023)



On observe que le nombre d'appareils par ETP a augmenté progressivement entre 2013 et 2021. A partir de 2023, les inventaires du matériel informatique se sont affinés ce qui a permis d'obtenir plus de données sur les appareils qui n'étaient pas inventoriés. Cela explique le pic du nombre d'appareils en 2023. L'objectif de réduction a donc été établi sur base de l'année de référence 2023 afin de partir d'une base objectivable. Les appareils physiques retenus dans le périmètre sont ceux cités au point précédent, à l'exception du petit matériel informatique et des logiciels.

En 2025, nous pouvons constater une nouvelle augmentation du nombre d'appareils par agent à 2,34 suite à la distribution de smartphones aux agents de terrain.

Augmenter l'âge moyen du parc informatique de 25 %



Des efforts dans l'achat et l'allongement de la durée de vie du matériel informatique (achat de matériel labellisé, réparation, etc.) ont déjà été réalisés ces dernières années. La durée d'utilisation des appareils a été augmentée entre 2021 et 2023 pour les laptops, desktops, tablettes et smartphones (+ 2 ans). Entre 2023 et 2024, l'âge moyen de l'ensemble des équipements a augmenté de 0,53 année. Toutefois, cet indicateur risque de ne pas refléter correctement les efforts réalisés sur l'allongement de la durée de



vie des appareils. En effet, lors du renouvellement de l'ensemble d'un parc d'appareils, l'indicateur sera impacté négativement. Toutefois, l'amélioration de cet indicateur requiert une modification de la définition de l'ensemble de l'objectif. Ce travail va être réalisé en ce début d'année 2026. Dès l'année prochaine, nous allons plutôt comptabiliser l'âge de déclassement des appareils.

Réalisations 2025

- Adoption de la Stratégie et un Plan d'actions Numérique Responsable (NR) 2025-2027 avec 5 engagements stratégiques et 90 actions associées.
- Modélisation du cycle de vie du matériel (maintenance/support/réaffectation/réutilisation)
- Organisation de sessions Proxim'IT
- Intégration du NR dans l'onboarding des nouveaux arrivés
- Intégration du NR dans les 18 principes de l'Architecture d'Entreprise de BE
- Listing des besoins métiers pour synergie et mutualisations du parc applicatif
- Création d'un référentiel d'écoconception régional
- Création de tests automatisés d'accessibilité et écoconception des sites web
- Mise en œuvre du programme Estia (gestion documentaire et préservation numérique, architecture de l'information, référentiel de conservation)
- Renommage de la sous-division « Soutien digital » en « Numérique Responsable »
- Création d'un guide d'écogestes
- Organisation de la Digital Cleanup Week (cleaning outlook, conférence sur l'éthique et l'impact sur l'IA, séances de maintenance de PC, Quiz) en mars 2025
- Développement du Sharepoint avec une page dédiée au NR

Les défis 2026

- Restructuration et intégration du programme digital et de la stratégie Numérique Responsable (clarification des engagements stratégiques, cibles, gouvernance et indicateurs de résultats)
- Renforcer la politique de réparation et de réemploi du matériel informatique
- Création d'un guide pour éviter la sur-allocation et une proposition de « proof of concept » d'optimisation des ressources en infrastructures
- Définition et mise en œuvre un projet d'écoconception des sites et applications
- Définition d'un cadre de gouvernance et des outils une utilisation responsable de l'IA
- Définition et mise en œuvre d'un programme de rationalisation, mutualisation et sécurisation du parc applicatif
- Définition et mise en œuvre des livrables NR dans le programme Estia
- Définition et mise en œuvre des livrables NR dans programme Data Management
- Adaptation et mise en œuvre du plan de communication et de formation
- Définition des mesures numériques du Plan Air Climat Energie 3.0.



6. En interne, s'orienter vers le zéro déchet, en externe, prévenir et réduire les déchets

Le contexte

La politique de gestion des déchets de Bruxelles Environnement vise à réduire le volume de déchets générés en opérant une transition vers une économie circulaire, locale et décarbonée. Elle passe par des actions en matière de :

- Prévention, en limitant les produits suremballés et à usage unique
- Substitution, en recourant aux principes de l'économie de la fonctionnalité
- Réparation, au sein de nos ateliers
- Réutilisation, au sein de nos services ou en externe auprès d'associations locales ou de Finshop
- Collecte sélective et recyclage de 15 fractions de déchets

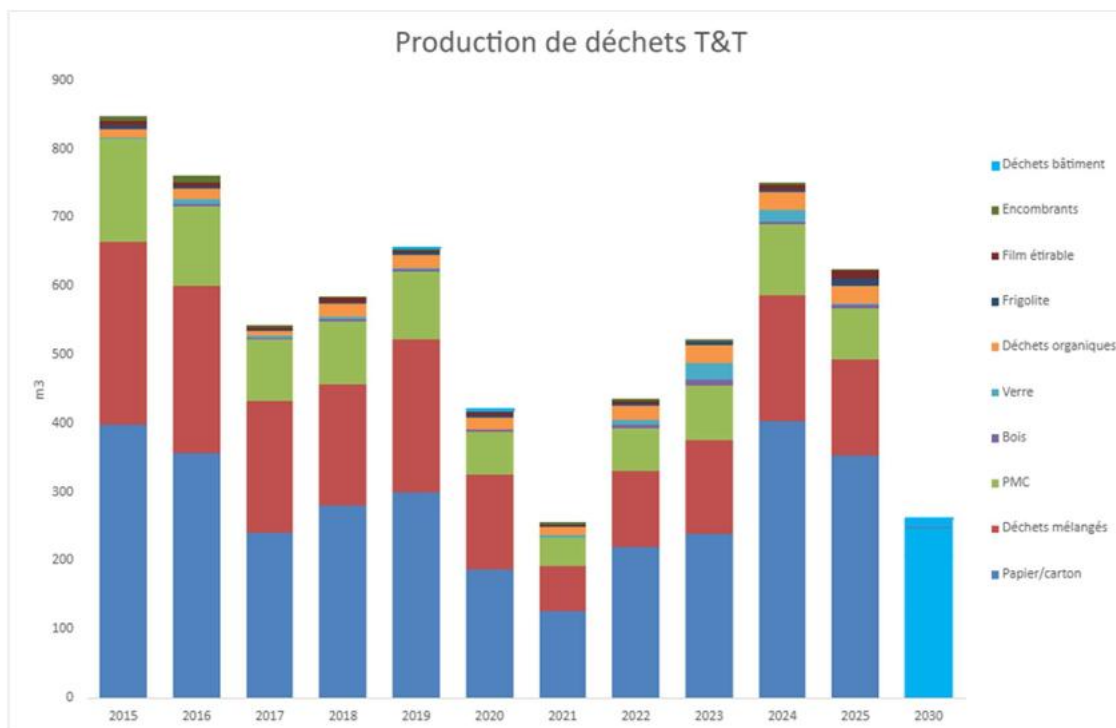
Avec le lancement de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique de Bruxelles Environnement, une attention plus particulière sera portée au suivi des déchets représentant le plus d'émissions carbone, sur lesquelles une action peut être menée. Le focus sera porté sur les déchets du siège administratif, les déchets incinérés collectés dans les parcs et dans la Forêt ainsi que les déchets verts.

Les objectifs environnementaux (Cible 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Diminuer le volume total de déchets par flux sur le site de Tour & Taxis de 60%
- ⇒ Diminuer le poids des déchets incinérés provenant des parcs et de la Forêt de 15%
- ⇒ Diminuer le poids des déchets verts exportés de 50 %

Les chiffres clés

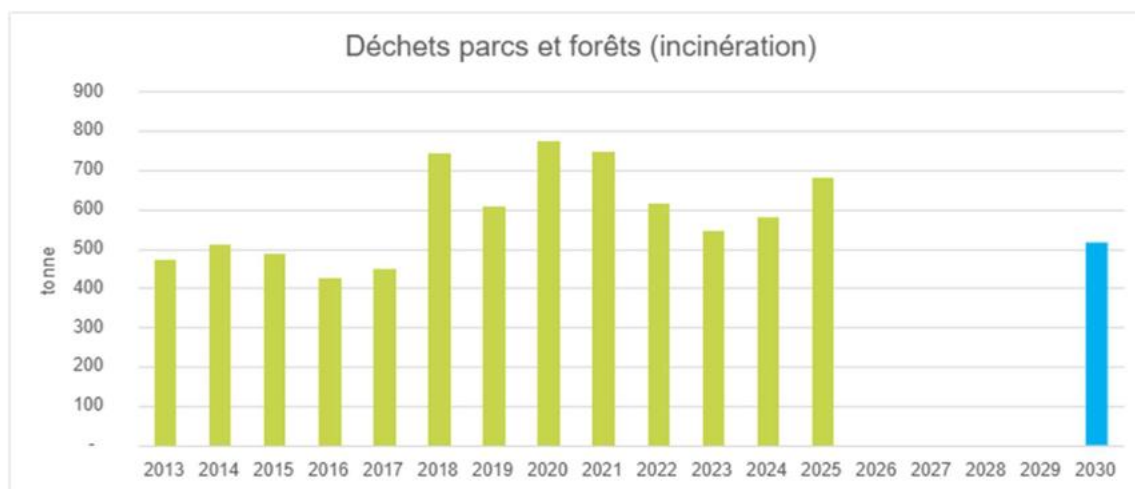
Diminuer le volume total de déchets par flux sur le site de Tour & Taxis de 60%



Volume de déchets à T&T (m³)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total m3	847,9	762,1	543,2	585,0	658,6	422,3	257,0	447,0	526,9	760,3	629.9
Total m3/etp.an	1,44	1,30	0,88	0,90	0,98	0,60	0,37	0,60	0,66	0,95	0.79
Taux de recyclage	69%	68%	65%	70%	66%	67%	74%	75%	74%	76%	73%

Après la période covid et post-covid, la production de déchets sur le site avait diminué considérablement en raison du télétravail généralisé. De plus en 2024, des actions de tri d'archives dans la division Inspectorat ainsi que des grandes commandes de matériel informatique ont impacté une grande augmentation de la production de papier et cartons. Le projet de réduction de la production des déchets au siège devrait permettre de diminuer progressivement les déchets produits sur le site. En 2025, le chiffre diminue par rapport à 2024 et se rapproche des quantités qu'on avait avant COVID. On doit continuer nos efforts de diminution en 2026. Les déchets dangereux étant collectés principalement au site technique de Woluwé, il n'y a pas de quantité significative de produits dangereux collectés à T&T. On constate également une diminution des PMC à la suite d'une sensibilisation plus forte auprès du RestoBEL.

Diminuer le poids des déchets incinérés provenant des parcs et de la Forêt de 15%



Les installations de tri de PMC+ dans de nombreux parcs semble porter ses fruits, étant donné que le tonnage collecté diminue progressivement depuis 2 années. Le renforcement du placement de nouvelles poubelles de tri dans des parcs supplémentaires devrait permettre de continuer à diminuer les déchets incinérés. Toutefois, il sera nécessaire de surveiller la qualité du tri du PMC étant donné que celle-ci laisse à désirer selon les derniers constats réalisés sur le terrain. En effet, en 2025, la qualité du tri PMC dans les parcs n'étant pas toujours optimale, les déchets PMC sont déclassés en résiduel. Une analyse de la qualité de tri est prévue en 2026.



Diminuer le poids des déchets verts exportés de 50 %



Depuis 2020, les quantités de déchets verts exportés sont moindres, ce qui témoigne du succès des efforts réalisés pour limiter la production et l'exportation de déchets verts dans le cahier de charges des prestataires de gestion des espaces verts, afin de laisser un maximum de déchets verts sur place pour le compostage. Notamment, l'évolution des pratiques d'entretien et les plans de gestion écologique des espaces verts permet notamment de diminuer le volume de déchets annuel. Cette bonne pratique va être élargie et systématisée afin de réduire au maximum les exports de cet « or vert ». Toutefois, les évolutions en dent de scie des exportations depuis 2020 sont expliquées par les aléas de la météo et de son influence sur la croissance de la végétation.

Les réalisations 2025

- Organisation de la semaine européenne de réduction des déchets
- Sensibilisation des usagers de parcs au tri des déchets
- 1813 kg de matériel électrique et électronique collectés par CF2D³² en vue d'être reconditionnés
- Lancement du projet pour la gestion des déchets clandestins déposés dans les espaces verts et la Forêt
- Installation de structures de tri complet pour des petits locaux du personnel de terrain (jardiniers et gardiens)

Les défis 2026

- Organisation d'une journée SERD avec un repair café
- Analyse de la qualité du tri dans les poubelles PMC dans les parcs
- Sensibiliser les usagers dans les parcs à la prévention et au tri
- Réduire la production de déchets à partir du siège administratif
- Mettre en place un compost d'entreprise à Tour & Taxis

³² CF2D : ([hyperlien](#))



7. Renforcer la politique d'événements durables

Le contexte

Bruxelles Environnement organise ou accueille dans les parcs qu'il gère en moyenne 850 événements par an. Or, chaque événement peut potentiellement mobiliser beaucoup de ressources, du transport à la nourriture en passant par la communication, le chauffage, les activités, les cadeaux ou les achats, le tout pour une durée généralement très courte.

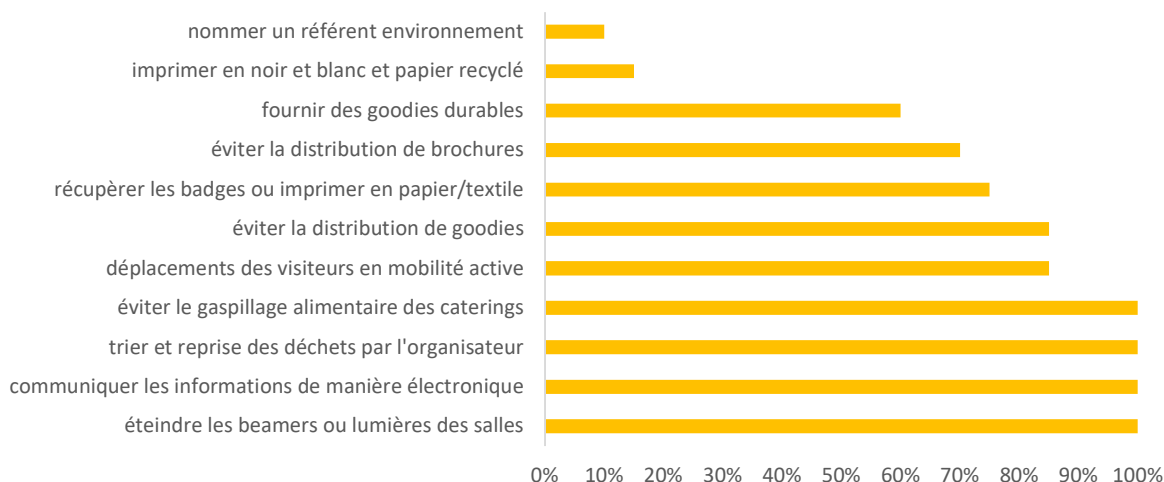
Bruxelles Environnement entend donc minimiser les incidences sur l'environnement de ces événements. Les événements organisés dans le centre de congrès du BEL³³ doivent ainsi suivre la check-list pour l'organisation d'un événement durable³⁴ et l'outil MyImpactTool³⁵. Bruxelles Environnement met également à disposition de tout organisateur d'événement dans un parc [une charte pour une gestion durable des événements](#)³⁶.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2030, 100 % des critères obligatoires de la check-list pour l'organisation d'un événement durable sont respectés par les organisateurs d'événements du BEL.

Les chiffres clés 2025³⁷

Taux de respect de la Check list éco-event BEL 2024



- Les chiffres de 2025 ne sont pas disponibles.
- Les clients viennent souvent uniquement pour une journée, il est donc rare que nous devions transférer une liste d'hôtels ;
- Très peu de clients nomment un référent environnement ;
- Il n'y a pas de récupération des badges et nominettes, mais ils sont toutefois imprimés sur papier ;
- Les éléments imprimés sont rarement en noir et blanc et presque jamais sur du papier recyclé.

³³ BEL : [hyperlien](#)

³⁴ Check-list pour l'organisation d'un événement durable : [hyperlien](#)

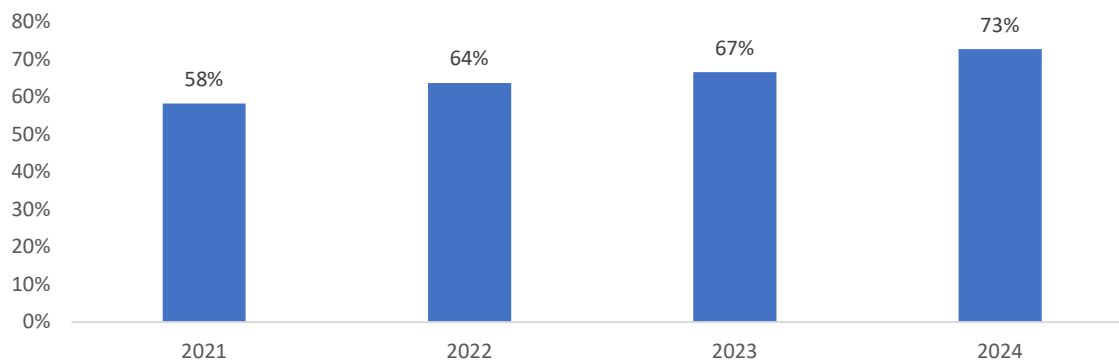
³⁵ « My Impact Tool » : Outil développé à la demande de Bruxelles Environnement pour pouvoir mesurer l'incidence de l'organisation des événements au BEL ([hyperlien](#))

³⁶ Charte pour une gestion durable des événements : [hyperlien](#)

³⁷ Ces données se rapportent à une estimation réalisée par le coordinateur des événements organisés au BEL.



Taux de respect de la Check list éco-event BEL 2021-2022-2023



Les réalisations 2025

Events dans les parcs

- Mise en place d'un système d'autodéclaration des organisateurs d'événements dans les parcs dès la mise en application de la charte pour une gestion durable des événements.

BEL

- Mise en place de « *My Impact Tool* » pour les événements externes

Les défis 2026

BEL

- Mettre en valeur la checklist éco-event BEL et la rendre (en partie) obligatoire pour les organisateurs d'événements au BEL
- Continuer de mettre à jour des documents du BEL, entre autres la digitalisation des fiches info



6.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Nous enlevons du scope EMAS la partie des missions externes de Bruxelles Environnement. Dès 2026, cette partie-ci sera supprimée de la déclaration environnementale, ici, on peut retrouver les réalisations 2025 des missions externes, mais il n'y a pas de défi pour 2026. Les informations liées aux missions externes se retrouvent également sur le site de Bruxelles Environnement.

1. Consolider et déployer le maillage vert

Le contexte

Ensemble des espaces verts urbains interconnectés³⁸, le maillage vert bruxellois relie parcs, espaces naturels, espaces ouverts, voies pédestres et cyclistes. Il a une fonction à la fois sociale, pour assurer la qualité de vie des habitants, et une fonction écologique, pour favoriser la connexion entre biotopes (faune et flore sauvages).

En réponse à la densification de la Région et à son développement territorial, Bruxelles Environnement a développé en 1998 une stratégie « Maillage vert », afin que les différentes parties prenantes s'emparent de cet enjeu. Cette stratégie fait aujourd'hui l'objet d'une actualisation.

Les objectifs environnementaux

Densifier le maillage vert afin de répondre aux besoins sociaux et environnementaux

Les chiffres clés

- Superficie totale actualisée gérée par le Département des Espaces Verts de 508,6 ha³⁹ répartis sur 103 parcs
- Contribution indirecte à la réduction des zones de carence⁴⁰

Les réalisations récurrentes

- Rassemblement et analyse de données cartographiques thématiques
- Participation aux études et aux planifications de nombreux projets d'infrastructures régionales et transrégionales cyclables et cyclo-piétonnes, ferroviaires, autoroutières et hydrographiques constituant des liens physiques de mobilité et dotés de fonctions écologiques et paysagères (notamment à Schaerbeek-Formation, Josaphat, Mediapark, Herrmann-Debroux, ex-OTAN-Défense, la Pede, Wiels, la Senne, le Canal, ...)
- Contribution au programme Re-crédation de végétalisation des cours d'école

Les réalisations 2025

- Publication d'un document de référence, approuvé par le Gouvernement, utilisable par les institutions bruxelloises pour la définition de leurs plans d'aménagement du territoire ou de leurs avis en matière de permis de bâtir
- Mise à disposition de documents qui définissent les stratégies opérationnelles et foncières
- Développement d'un indicateur relatif à la réduction des zones de carence

³⁸ Dont 499,5 hectares, soit près de 5 km², sont gérés par Bruxelles Environnement.

³⁹ Un hectare (ha) vaut 10 000 m², et 1 km² vaut 100 ha.

⁴⁰ Les zones de carence sont définies comme les superficies situées en zone habitable à plus de 500 mètres à pied d'un espace vert public ; l'indicateur mesurera la réduction de la surface totale de celles-ci après l'aménagement de nouveaux parcs ou d'espaces verts restaurés.



2. Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes

Le contexte

La Région bruxelloise compte environ 2 779 ha de parcs, jardins et bois accessibles au public, soit environ 18% de la superficie régionale. Bruxelles Environnement en gère la plus grande partie : environ 2 325 ha - dont 1 800 ha de la Forêt de Soignes, réserves et espaces (semi-)naturels⁴¹. Tout l'enjeu consiste à gérer durablement ces espaces tout en conciliant leurs différentes fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Cela implique d'anticiper leur évolution paysagère et leurs fonctions sociétales, tout en respectant leur histoire et la philosophie des lieux pour ne pas les standardiser.

Les objectifs environnementaux

Disposer d'espaces verts de qualité, répondant aux principes de gestion écologique, entretenus dans les règles de l'art exigées et dans les délais prévus dans les plannings

Les chiffres clés

La superficie d'espaces verts en gestion selon le référentiel de gestion écologique

Les réalisations récurrentes

- Diversification des espèces végétales plantées dans les parcs pour remplacer les arbustes atteints par les ravageurs et limiter les risques futurs de crise phytosanitaire
- Intégration des principes du Référentiel de gestion écologique dans les marchés de gestion des espaces verts régionaux (en cours)

Les réalisations en 2025

- Augmentation de la superficie des zones enherbées faisant l'objet d'une différenciation des tontes et du fauchage
- Définition d'une stratégie d'éco-pâturage dans les espaces verts régionaux semi-naturels, ainsi que l'indicateur permettant de rapporter les résultats obtenus
- Diversification des espèces végétales plantées dans les parcs

⁴¹ Données de l'état de l'Environnement 2020.



3. Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles

Le contexte

La Région de Bruxelles-Capitale dispose sur son territoire de 1 800 ha de la Forêt de Soignes, réserves et espaces (semi-)naturels. Les attentes de la société bruxelloise à leur égard sont multiples : de la conservation de la nature à la préservation des paysages en passant par l'accueil du public. L'adoption de plans de gestion multifonctionnels intégrés durables par site permet de tenir compte de ces différents objectifs, parfois conflictuels.

Depuis 2019, la Région dispose ainsi de plans de gestion pour la Forêt de Soignes, les 5 réserves naturelles, les 2 réserves forestières et les 2 réserves archéologiques présentes en Forêt de Soignes. La réserve naturelle du Zavelenberg dispose également d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable.

Les objectifs environnementaux

Doter tous les bois et réserves naturelles gérés par la sous-division Forêt et Nature d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable.

Les chiffres clés

- État sanitaire des **chênes pédonculés** bon : 29 % des arbres présentent une défoliation de 25 %.
- État sanitaire des **chênes sessiles** bon : 38 % des arbres présentent une défoliation de 25 %.
- État sanitaire des **hêtres** plus dégradé : 70 % des arbres présentent une défoliation de 34 %. Depuis 2022, la situation des hêtres se détériore lentement, selon l'évaluation DEPERIS. Nous n'observons pas d'évolution de l'occurrence de branches mortes, et nous observons des signes de récupération au niveau de la structure sur certains arbres du protocole ICP, ce qui laisse entrevoir une possible diminution de la défoliation durant les prochaines années.
- État sanitaire des **frênes** bon (suivi débuté en 2023) : 30 % des arbres présentent une défoliation de 40 %. La proportion d'arbres sévèrement dégradés a nettement augmenté entre 2023 et 2024.
- Population de chevreuils toujours en baisse : 1,1 chevreuil/km⁴² en 2008 et 0,66 chevreuil/km en 2024 (similaire à celle de la période 2014-2022). Cela confirme l'hypothèse que la population de chevreuils se maintient à un niveau inférieur constant.
- % de bois mort en forêt en hausse : en 2012, 14 m³/ha; en 2023 (coupe 4) 46,26 m³/ha et en 2024 (coupe 5) **70,48 m³/ha**. L'objectif à atteindre étant de 25m³/ha est encore – largement – dépassé avec une moyenne pour l'ensemble de la forêt de 28,6 m³/ha.
- Tenue des chiens en laisse : **68 %** (58 % en 2023) (32 % sans laisse – 42 % en 2023)

Les réalisations 2025

- Dotation des 6 sites (bois et réserves naturelles) situés sur Uccle d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable
- Développement du maillage écologique avec les grands massifs forestiers voisins : collaboration avec la région flamande à la réalisation du projet de « parc national des forêts du Brabant » (statut adopté par la seule Région flamande à ce jour)
- Développement et consolidation de la Fondation Forêt de Soignes et de la collaboration interrégionale
- Maintien des réunions annuelles de la plateforme de la Forêt de Soignes et du Comité de concertation

⁴² Méthode de comptage scientifique sur un trajet déterminé parcouru à intervalle déterminé, avec observation visuelle.



4. Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes

Le contexte

La Forêt de Soignes s'étend sur 4 383 hectares⁴³ répartis entre les trois Régions du pays, dont 1 665 en Région de Bruxelles-Capitale où elle couvre près de 10% du territoire. Reconnue zone spéciale de conservation et intégrée au réseau Natura 2000, la Forêt de Soignes est gérée par les 3 services forestiers régionaux, dont Bruxelles Environnement pour le territoire bruxellois. Pour développer une cohérence de développement et de gestion, les gestionnaires des 3 régions ont développé en 2008 un Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes. Il vise à redonner plus de naturalité à la Forêt et à mieux préserver les espèces de la biodiversité et les habitats présents. Opérationnelle depuis juin 2020, la Fondation Forêt de Soignes vise à coordonner la collaboration interrégionale au travers du Schéma de Structure.

Les objectifs environnementaux

Dans le cadre du statut Natura 2000 du site, redonner plus de naturalité à la Forêt en travaillant sur les 5 axes suivants :

- Reconnecter les parties de la Forêt séparées par les infrastructures de transport
- Préserver voire redévelopper les connexions de la Forêt avec les forêts les plus proches (Meerdaal et Hal)
- Revoir la stratégie d'accueil du public en privilégiant les portes d'accueil situées en périphérie du massif (dont le Rouge-Cloître et l'Hippodrome en Région bruxelloise)
- Développer un maillage récréatif qui relie les portes d'accueil
- Développer une identité commune à la Forêt via une charte graphique et de mobilier

Les chiffres clés

Le rapport annuel 2024 de suivi du Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes a été présenté à l'Assemblée générale du 27 mars 2024.

Les réalisations 2025

- Attribution du marché pour l'étude et le suivi du chantier de l'éco-pont destiné à relier les blocs forestiers séparés par les infrastructures de transport, demander/obtenir le permis d'urbanisme (PU), travaux jusque fin 2028
- Adoption d'une nouvelle réglementation concernant les règles d'accueil du public, pour une meilleure préservation des sites et une meilleure cohabitation des usagers (2024-2029)
- Développement du maillage écologique avec les grands massifs forestiers voisins : collaboration avec la région flamande à la réalisation du projet de « parc national des forêts du Brabant » (statut adopté par la seule Région flamande à ce jour)
- Développement et consolidation de la Fondation Forêt de Soignes et de la collaboration interrégionale
- Maintien des réunions annuelles de la plateforme de la Forêt de Soignes et du Comité de concertation

⁴³ La Région occupe 161,38 km² ou 16 138 hectares.



5. Renforcer le réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur

Le contexte

Arbres d'alignements, friches et délaissés urbains, jardins et intérieurs d'îlots, espaces verts publics, cimetières, abords de bâtiments et infrastructures de transport sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Pour garantir leur stabilité et leur fonctionnement écologique, Bruxelles Environnement a mis en place le Réseau Écologique Bruxellois⁴⁴ (REB), ensemble cohérent de zones représentant les éléments naturels, semi-naturels et artificiels du territoire régional à conserver, gérer et/ou restaurer. Ce réseau comprend des zones centrales (réservoirs de biodiversité), des zones de développement (intermédiaires) et des zones de liaison (corridors).

Les objectifs environnementaux

- Favoriser la conservation, la dispersion ou la migration des espèces
- Maintenir ou rétablir les espèces et habitats naturels dans un état favorable de conservation

Les chiffres clés

- Opération Ré-Création : 7,1 Mio € prévus sur toute la durée du projet pour végétaliser 19 cours d'écoles
- Inspirons le Quartier (soutien des projets d'associations) : 40.573 € pour 12 projets
- 344 avis rédigés en 2023 par la Division Espaces Verts dans le cadre de demandes de plans, permis d'environnement et d'urbanisme afin de donner un éclairage orienté sur la nature en ville et le respect du patrimoine biologique

Les réalisations en 2025

- Poursuite du projet Opération Ré-Création et lancement des chantiers
- Projet FEDER Senette introduit et approuvé visant le développement d'une connectivité verte linéaire totalisant 3 ha d'espaces verts créés ou réaménagés
- Lancement d'un nouveau marché Facilitateur Nature avec missions étendues à la gestion des arbres, aux pollinisateurs et à l'accompagnement des agriculteurs
- Accompagnement de projets via le Facilitateur Nature
- Lancement d'un nouveau marché Nature Academy avec amélioration des programmes de formation, simplification des formalités administratives et renforcement de l'interaction avec le Facilitateur

⁴⁴ REB ([hyperlien](#)).



6. Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée

Le contexte

Les parcs régionaux sont agrémentés de nombreux arbres dont les paramètres vitaux sont marqués par l'âge, le biotope et les conditions météorologiques. Certains événements climatiques survenant avec une plus grande fréquence et intensité, il est important d'adapter la gestion du patrimoine arboré dont Bruxelles Environnement a la charge pour une partie de la Région de Bruxelles, afin de maintenir celui-ci en bonne santé.

Les objectifs environnementaux

Gérer le patrimoine arboré de manière écologique et durable en adéquation avec les enjeux climatiques et biologiques avec :

- Des élagages raisonnés
- L'abattage de sujets malades ou dangereux : gestion phytosanitaire harmonisée
- Le maintien et la protection des arbres vétérans et/ou remarquables
- Des replantations dans les meilleures conditions, assurant un avenir aux arbres ou de la régénération spontanée de massifs arbustifs
- La diversification des essences choisies

Les chiffres clés

- 60 000 arbres répartis sur 106 sites figurent dans la base de données (chiffres 2023, nouvel indicateur en cours de création pour 2025)
- 43 700 arbres sont déjà diagnostiqués périodiquement

Les réalisations 2025

- Poursuite de l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré
- Gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveillance de l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Organisation d'une seconde vie pour les résidus d'abattage sous forme de broyats pour le paillage de la végétation ornementale et les composts de quartier
- Régénération du patrimoine arboré, soit par le biais d'un recru naturel, soit par la plantation d'espèces diversifiées, adaptées aux conditions du sol et plus résistantes aux changements climatiques en cours
- Finalisation de la modernisation des modalités de fonctionnement de la base de données sanitaires « Arbres » (BDA)
- Développement de la plateforme informatisée de gestion du patrimoine arboré en lien avec la BDA



7. Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés

Le contexte

La région bruxelloise dispose d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle en milieu urbain : près de 44 espèces de mammifères indigènes (dont 19 espèces de chauves-souris), 92 espèces d'oiseaux nicheurs, 12 espèces d'amphibiens et reptiles, 841 espèces de plantes. Parmi elles, les espèces protégées forment un patrimoine naturel irremplaçable que Bruxelles Environnement s'emploie à connaître, conserver et aider à se (re)développer au sein de la Région. Trois zones spéciales de conservation Natura 2000 sont d'ailleurs définies sur le territoire régional, plusieurs réserves naturelles régionales ou agréées accueillent une faune et une flore d'une richesse incomparable et de nombreuses espèces font l'objet d'une protection stricte.

Les objectifs environnementaux

Préserver la faune et la flore bruxelloises et les habitats naturels.

Les chiffres clés

13 plans de gestion approuvés par le gouvernement⁴⁵

Les réalisations 2025

- Défense au moment de la révision du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) l'octroi d'un statut de zone verte / zone verte de haute valeur biologique pour les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les sites de haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique
- Obtention de l'approbation des plans de gestion restant les prochaines années (23 restant au total)

⁴⁵ Soit 70% du réseau Natura 2000 bruxellois couvert.



8. Rendre compte de l'état de l'environnement

Le contexte

Bruxelles Environnement est responsable de la publication du Rapport sur l'état de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Réalisée tous les quatre ans - tous les deux ans sous forme de synthèse -, la publication de ce rapport est une obligation légale depuis 1992. Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision politique, socio-économique et individuelle en mettant à disposition de toutes et tous des données concernant :

- L'état des éléments, de la diversité biologique et de leurs interactions
- Les éléments susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement : substances diverses, énergie, bruit, rayonnements, déchets, émissions, organismes génétiquement modifiés...
- Les mesures prises pour préserver l'environnement : politiques, administratives et leurs évaluations
- L'influence de l'état de l'environnement sur l'état de santé des personnes, leurs conditions de vie, leur sécurité
- L'aménagement du territoire

L'objectif principal est de transmettre des informations fiables sur la qualité de l'environnement aux différents publics :

- Le monde politique au niveau bruxellois, suprarégional et européen, et les professionnels de l'environnement, afin de soutenir la politique et la planification environnementale avec des données objectives
- Le grand public, de tout niveau, afin de les conscientiser par rapport à l'environnement en milieu urbain bruxellois

Ce processus d'information doit contribuer à une démarche de transparence et à la sensibilisation au changement nécessaire de notre manière de vivre, des méthodes de production et de consommation, pour réduire notre empreinte écologique et améliorer notre environnement comme notre qualité de vie.

Trois types de produits sont mis en place en fonction du public cible :

- **Des analyses de données** (indicateurs et focus) mises à disposition d'un public averti (citoyens avertis, bureaux d'études, autres administrations, etc.) sous forme de pages Web reprises au sein du site de Bruxelles Environnement > lien : « *Constats par thème* » de [*l'État des lieux de l'environnement*](#). Détaillées, elles sont soutenues par de la documentation technique.
- **Des messages clés**, publiés tous les deux ans, à destination d'un public plus stratégique (politique, associations, etc.), sous la forme d'une synthèse pour mettre en avant les principaux enjeux et les défis à relever
- **Une animation** destinée au grand public, qui reprend une sélection d'informations sous une forme plus ludique et vivante a été actualisée et modernisée en 2021⁴⁶.

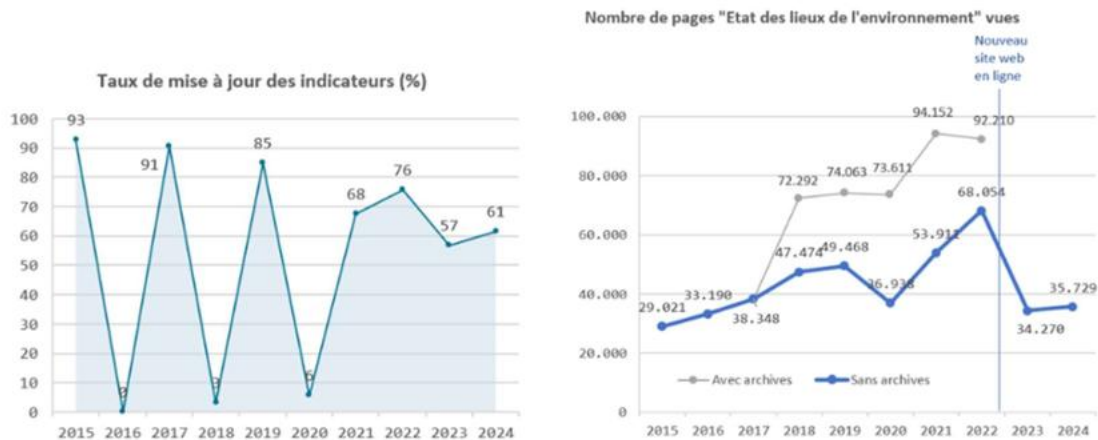
Les objectifs environnementaux

- A partir de 2021, au moins 50% des indicateurs repris dans la partie « *Constats par thème* » de « *l'État des lieux de l'environnement* » seront validés et mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2020 inclus, le taux de mise à jour était d'au moins 80% une fois tous les deux ans.
- Une information de qualité, validée par les experts et expertes thématiques, et actualisée sera mise à disposition tous les deux ans via la publication des rapports et synthèses de l'État de l'environnement (« *messages clés* »).
- Les consultations des pages web correspondantes seront analysées annuellement (en nombre total et en termes de répartition entre les thèmes), afin de vérifier l'évolution de l'utilisation de l'information.

⁴⁶ Lien vers l'animation : <https://etatdeslieux.environnement.brussels/fr/>



Les chiffres clés



En 2024, le travail a été réalisé conformément aux cibles fixées : 61% des indicateurs ont en effet été actualisés (la cible étant de 50%).

Le nombre total de vues des pages en lien avec l'état des lieux de l'environnement du site web de Bruxelles Environnement est de près de 35.800.

Pour rappel, la fin de l'année 2022 avait été marquée par la transition vers une nouvelle version du site internet de Bruxelles Environnement. Les différents produits en lien avec l'état des lieux de l'environnement y ont été intégrés, avec une restructuration importante de l'organisation de l'information.

La réduction du nombre de pages vues observée entre 2022 et 2023 peut notamment s'expliquer par trois aspects :

- Les archives sont maintenant disponibles sous forme de documents .pdf repris dans le centre de documentation du site web, et non plus sous forme de page web au sein du site. Ces pages représentaient 25.000 vues en 2022. Or, aucune statistique d'accès aux ressources du centre de documentation n'est actuellement disponible. A titre de comparaison, les données de consultation des années précédentes sans les archives ont donc été intégrées au graphique.
- Tous les indicateurs d'un même thème disposaient de leur propre page web avant 2022. Ils ont été repris fin 2022 sur une page unique par thème⁴⁷. La consultation lors d'une même visite sur le site de plusieurs indicateurs d'un même thème est donc actuellement comptabilisée comme une seule vue dans les statistiques de fréquentation, contrairement à avant ;
- La mise en ligne d'un nouveau site s'accompagne souvent d'une réduction de sa fréquentation, qui s'explique entre autres par un moins bon référencement dans les moteurs de recherche. En outre, la méthode de comptabilisation des consultations a évolué.

A noter que les statistiques globales de fréquentation du site de Bruxelles Environnement montrent également une réduction des consultations, de l'ordre de 25%.

Le suivi des statistiques dans les prochaines années permettra d'évaluer si, au-delà de ces aspects, une réduction de la consultation des pages en lien avec l'état des lieux de l'environnement est effective ou non. Le nombre en légère hausse de vues uniques en 2024 par rapport à 2023, alors que l'année 2024 n'a été marquée par aucune campagne de communication particulière (il s'agissait d'une année charnière entre deux publications du rapport officiel), est rassurant de ce point de vue.

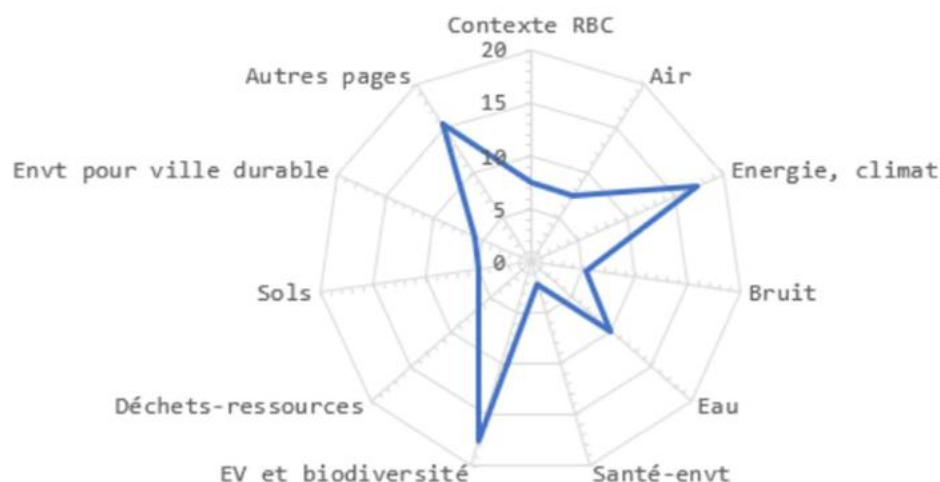
A noter qu'une restructuration de la partie « Etat des lieux de l'environnement » a été (à nouveau) réalisée fin 2024 : la page d'accueil a été revue afin de rendre l'information plus explicite, et les pages thématiques ont été subdivisées en sous-thèmes, sensiblement moins nombreux qu'en 2022 néanmoins. En outre, le Rapport sur l'Etat de l'Environnement 2019-2022 a été publié fin décembre

⁴⁷ 11 pages web ont ainsi intégré l'information de 199 pages de l'ancien site web de BE.



2024, et la communication par rapport à celui-ci réalisée début 2025. Ces deux aspects n'ont donc que peu d'impact sur les consultations de l'ensemble de l'année 2024.

Répartition des vues entre les thèmes (2024)



Les chapitres les plus consultés sont, de façon récurrente entre les années : la thématique Espaces verts et biodiversité (qui, depuis 2020, a été proportionnellement de plus en plus consultée) et l'énergie et le climat, ainsi que dans une moindre mesure, l'eau.

Les réalisations 2025

- Préparation de la publication de la Synthèse de l'état de l'Environnement 2023-2024 en 2026 (messages clés), à l'issue du processus légal de consultation
- Mise à jour et complétion des analyses reprises dans la section "Constats par thème" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible, une fois les données disponibles : plus de 20 indicateurs devraient ainsi être mis à jour chaque année, et des nouveaux focus publiés en fonction des études réalisées
- Mise à jour de l'animation grand public



7. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION





02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Rédaction : Morgane Chappat, Mehdi Khiel et Clara Gruner
Comité de lecture : Hilde Ver Elst
Ed. Resp. : Barbara Dewulf – Av du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles
Date de la prochaine déclaration environnementale complète : mars 2027
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour : mars 2028

